

collection du

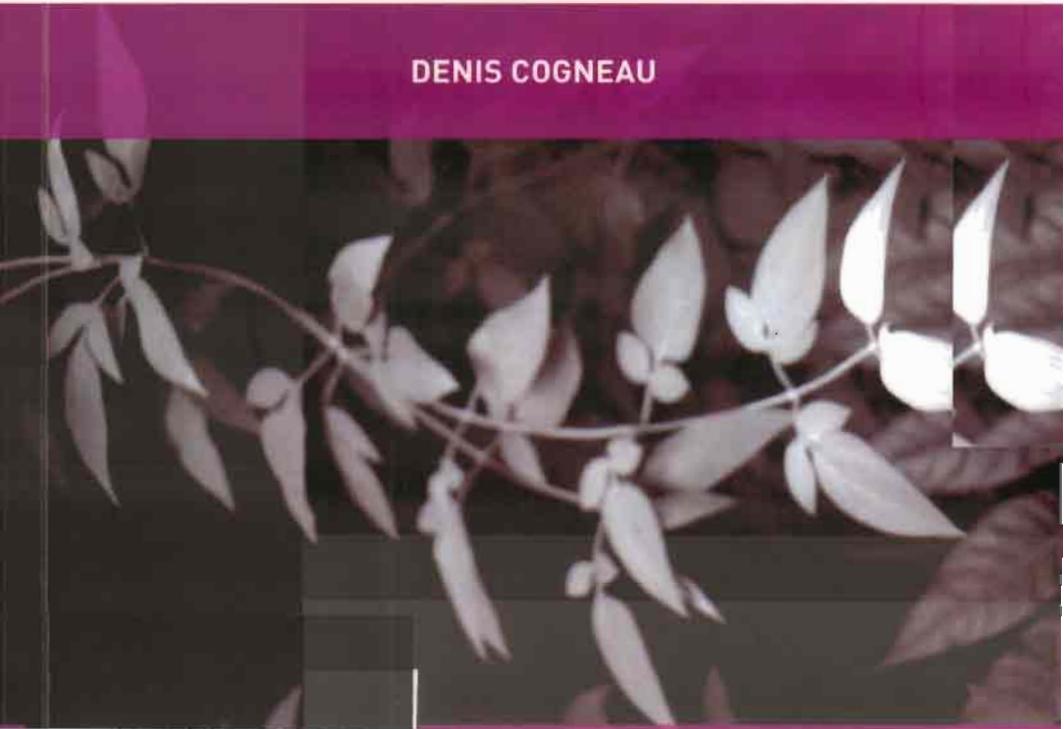
CEPREMAP

CENTRE POUR LA RECHERCHE ECONOMIQUE ET SES APPLICATIONS

| 04 |

L'AFRIQUE DES INÉGALITÉS : OÙ CONDUIT L'HISTOIRE

DENIS COGNEAU



ÉDITIONS



RUE D'ULM

**L'AFRIQUE DES INÉGALITÉS :
OÙ CONDUIT L'HISTOIRE**

DANS LA MÊME COLLECTION

La Lancinante Réforme de l'assurance maladie,
par Pierre-Yves Geoffard, 2006, 48 pages.

La Flexicurité danoise. Quels enseignements pour la France ?,
par Robert Boyer, 2006, 54 pages.

La Mondialisation est-elle un facteur de paix ?,
par Philippe Martin, Thierry Mayer et Mathias Thoenig, 2006, 56 pages.

collection du

CEPREMAP

CENTRE POUR LA RECHERCHE ECONOMIQUE ET SES APPLICATIONS

L'AFRIQUE DES INÉGALITÉS : OÙ CONDUIT L'HISTOIRE

DENIS COGNEAU

ÉDITIONS  RUE D'ULM

© Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2007
45, rue d'Ulm – 75230 Paris cedex 05
www.pressens.fr
ISBN 978-2-7288-0378-1
ISSN 1951-7637

Le CEPREMAP est, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Centre Pour la Recherche EconoMique et ses APplications. Il est placé sous la tutelle du ministère de la Recherche. La mission prévue dans ses statuts est d'assurer *une interface entre le monde académique et les décideurs publics et privés.*

Ses priorités sont définies en collaboration avec ses partenaires institutionnels : la Banque de France, le CNRS, le Centre d'analyse stratégique, la direction générale du Trésor et de la Politique économique, l'École normale supérieure, l'INSEE, l'Agence française du développement, le Conseil d'analyse économique, le ministère chargé du Travail (DARES), le ministère chargé de l'Équipement (DRAST), le ministère chargé de la Santé (DREES) et la direction de la recherche du ministère de la Recherche.

Les activités du CEPREMAP sont réparties en *cinq programmes scientifiques* : Politique macroéconomique en économie ouverte ; Travail et emploi ; Économie publique et redistribution ; Marchés, firmes et politique de la concurrence ; Commerce international et développement.

Chaque programme est animé par un comité de pilotage constitué de trois ou quatre chercheurs reconnus. Participent à ces programmes une centaine de chercheurs, associés au Campus Jourdan de l'École normale supérieure ou cooptés par les animateurs des programmes de recherche.

La coordination de l'ensemble des programmes est assurée par *Philippe Askenazy.*

Les priorités des programmes sont définies pour deux ans.

L'affichage sur Internet des documents de travail réalisés par les chercheurs dans le cadre de leur collaboration au sein du CEPREMAP tout comme cette série d'opuscules visent à rendre accessible à tous une question de politique économique.

Daniel COHEN
Directeur du CEPREMAP

EN BREF

En Afrique, au sud du Sahara, les différentes strates de l'histoire longue se sont accumulées pour faire de cette région celle où les inégalités de ressources et de conditions d'existence sont les plus élevées du monde.

Avant l'arrivée des colons européens, tout laisse à penser que de nombreuses sociétés africaines présentaient déjà des inégalités accusées. Dans les États les plus organisés, le caractère rudimentaire des techniques agricoles avait induit une stratification polarisée entre une petite « classe de loisir » aristocratique et une masse de travailleurs tributaires ou esclaves, bien souvent issus de régions dominées ou périphériques. La traite esclavagiste, le commerce minier et agricole, puis l'occupation coloniale ont peu remis en cause ces inégalités initiales et en ont ajouté de nouvelles. La gestion décentralisée, régionale et ethnique des empires coloniaux a légué un espace particulièrement fragmenté, une mosaïque de régions limitrophes inégalement développées et de groupes humains politiquement divisés. Les institutions extractives mises en place par les colons européens ont engendré des économies et des sociétés dualistes où la mobilité sociale est réduite. En dehors du type de colonisation pratiqué (peuplement, plantation, exploitation minière, traite de produits agricoles), le style de colonisation lié à l'identité nationale du colon a également été déterminant pour le legs inégalitaire. Dans les économies de traite comme la Côte d'Ivoire ou le Ghana, le legs français semble avoir été plus inégalitaire que le legs britannique.

Dans les premières décennies de leur existence, les jeunes nations indépendantes ont eu les plus grandes difficultés à se débarrasser de ces héritages pesants. Dans bien des cas, en particulier dans les anciennes colonies françaises, les inégalités se sont accrues, cette évolution étant facilitée par le maintien durable de régimes autoritaires. Néanmoins, les États-nations se sont mis à exister sous l'effet de forces centripètes s'exerçant à l'intérieur

de frontières au départ artificielles. L'hétérogénéité ethnique et politique n'a pas empêché l'émergence d'idiosyncrasies proprement nationales. Mais la faillite des institutions dualistes extractives dans les années 1980 et la vague de démocratisation au début des années 1990 ont confronté toutes ces nations avec leurs inégalités internes. Il s'en est suivi des changements de trajectoire économique et politique, comme par exemple pour la Côte d'Ivoire (dans le sens négatif) et le Ghana (dans le sens positif). Un peu partout, l'inégalité constitue le substrat d'un clientélisme qui induit une ethnicisation du jeu politique, sous la forme d'une concurrence entre factions pour l'accès aux ressources de l'État. Combinée à de fortes disparités régionales, cette concurrence est susceptible de dégénérer en diverses formes de contestation de l'État central, notamment suite à une récession (la concentration des ressources et des activités étant de surcroît un facteur de vulnérabilité économique). Ces conflits internes ont tendance à s'internationaliser, tandis que les conflits directs entre États souverains sont extrêmement rares. La xénophobie envers les immigrés (réfugiés ou volontaires) constitue une forme parallèle d'ethnicisation des inégalités. Dans tous les cas, c'est l'inégalité qui induit la question des ethnies et des frontières plutôt que l'inverse. Devant le défi qui s'impose à elles, les nations africaines devront réinventer la démocratie et la coopération avec leurs voisins si elles souhaitent atteindre leur centenaire de manière plus heureuse qu'elles n'ont vécu les premières décennies de leur indépendance.

Denis Cogneau est chargé de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) dans l'unité de recherche DIAL (Paris) et chargé de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) dans le master « Analyse et politique économiques » (APE).

Introduction

L'Afrique sub-saharienne est le sous-continent le plus pauvre de la planète, de même que celui où la croissance du niveau de vie est la plus faible depuis vingt ans. Il s'agit aussi du continent dont les nations sont les plus récentes et où la population est la plus jeune ; l'accroissement démographique continue d'y être rapide, malgré l'épidémie de sida qui ravage un grand nombre de pays¹. Pauvre et jeune, mais aussi « tribaliste » ou communautaire, semble-t-il. Les conflits armés à fondement ethnique y sont fréquents, ils s'étendent souvent au-delà des frontières nationales et témoignent de la fragilité des États définis par ces frontières. Par ailleurs l'originalité des structures familiales, des relations de parenté et des règles de succession continue de faire apparaître les sociétés africaines comme particulièrement étranges à l'œil occidental ou même asiatique². Sous-observée et sous-étudiée, parsemée de zones grises inaccessibles du fait de leur éloignement ou des conflits qui s'y déroulent, l'Afrique demeure dans une certaine mesure une *terra incognita* pour explorateurs. Pauvre, jeune, communautaire, mystérieuse : comme si rien n'avait changé depuis un siècle, quand les Européens se lançaient dans leur dernière conquête coloniale.

L'étude de l'Afrique ne concerne pas seulement l'« africanologie », elle interpelle la vocation universelle de l'ensemble des sciences sociales.

1. Les Nations Unies prévoient que l'Afrique sub-saharienne comptera 1,7 milliards d'habitants en 2050 sur 9 au total (5 en Asie), soit un cinquième de la population mondiale. Cf. <http://esa.un.org/unpp/>

2. Cf. J. Goody, *Production and Reproduction. A Comparative Study of the Domestic Domain*. Cambridge, Cambridge University Press, 1977. Et aussi J. Goody, *Famille et mariage en Eurasie*, Paris, PUF, 2000.

Par ailleurs, si l'Afrique est un miroir, comme on le dit parfois, alors on peut souhaiter s'y regarder en face, notamment en France où le retour du refoulé colonial connaît, près de cinquante ans après les indépendances, une intensité particulière¹.

Beaucoup de travaux s'attachent aujourd'hui à restituer une image tout à la fois moins figée et moins uniforme des sociétés et des économies africaines, sans remettre pour autant en cause le poids des structures et de la longue durée. Ils s'intéressent par exemple à quelques réussites économiques et politiques, ou aux transformations de l'espace entraînées par la densification du peuplement et les migrations. Ils relativisent le poids de l'identification ethnique, en montrant que l'ethnie est à la fois une construction sociale et un instrument parmi d'autres du jeu politique. Ils révèlent aussi les évolutions contrastées des structures familiales, notamment dans le contexte de l'urbanisation, et la marche en avant de l'individualisation des conduites.

Le programme de recherche dont une synthèse provisoire est présentée ici consiste à établir un certain nombre de constats quantifiés sur les sociétés africaines contemporaines et sur leur trajectoire historique de longue période ; bien des lieux communs tombent lorsque les bases des préjugés sont ramenées à leur juste poids quantitatif.

Le second parti pris scientifique de ce programme consiste à étudier le fonctionnement des économies et des sociétés africaines à travers le prisme des inégalités. Il est montré ici que l'Afrique est la région la plus inégale de la planète. Elle n'est pas trop pauvre pour

1. Cf. par exemple, N. Bancel, P. Blanchard et F. Vergès, *La République coloniale. Essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel, 2003.

être inégale, contrairement à ce que pourrait suggérer une lecture trop rapide de Simon Kuznets¹ (sinon de Jean-Jacques Rousseau). Les inégalités entre nations et au sein des nations finiront-elles par faire exploser ou imploser les États dans leur forme actuelle, comme certaines crises récentes le donnent à voir ? Ou bien les progrès de la démocratie et de la coopération régionale finiront-ils par imposer des gouvernements à la fois plus forts et plus justes ?

Un record d'inégalité en Afrique

La région la plus pauvre du monde est aussi celle où les inégalités de revenu sont les plus élevées. Elle cumule de fortes disparités de revenu entre pays différents d'une part, et au sein de chaque pays d'autre part.

Un Africain moyen consomme deux fois moins qu'un Asiatique, quatre fois moins qu'un Latino-Américain, huit fois moins qu'un Européen (dix fois en excluant la Russie et la Turquie), et seize fois moins qu'un Nord-Américain.

Par ailleurs, un Africain faisant partie du quart des Africains les plus riches consomme plus de quatre fois plus qu'un Africain faisant partie du quart des plus pauvres. Ce même rapport est inférieur en Amérique latine et en Europe, et il est encore bien moindre (moins de trois) en

1. Simon Kuznets (1901-1985), prix Nobel d'économie en 1971, est l'inventeur d'une courbe en forme de « U inversé », selon laquelle les inégalités sont faibles au début du processus de développement, s'accroissent ensuite à mesure qu'une part croissante de la population en bénéficie, et diminuent enfin aux stades les plus avancés. En tant que régularité générale, la courbe de Kuznets n'est plus considérée comme établie aujourd'hui, même si les mécanismes qui la sous-tendent ont toujours leur validité dans de nombreux contextes.

Tableau 1 – Inégalités de niveau de vie dans le monde et par région en 1995.

	Nombre de pays	Population (millions)	Consommation par tête moyenne en PPA ^(d)	Inégalités globales de niveau de vie par habitant		Part des inégalités entre pays ^(a)
				Indice de Gini	Indice de Theil-T	
Afrique sub-saharienne	27	433	1 192	0,61	0,80	50 %
Amérique latine et Caraïbes	21	454	4 480	0,52	0,45	8 %
Asie ^(b)	24	3 116	2 077	0,52	0,60	73 %
Europe ^(c)	37	690	8 127	0,44	0,31	52 %
Monde	112	5 107	4 049	0,64	0,78	73 %

Champ : pays du monde en 1995.

(a) : en % de l'indice total d'inégalité d'entropie généralisée de degré 1 ou Theil-T (colonne précédente).

(b) : continent géographique : y compris Proche et Moyen-Orient, Caucase et Asie centrale.

(c) : continent géographique : y compris Turquie et Russie.

(d) : PPA : parité de pouvoir d'achat ; unité : dollars internationaux.

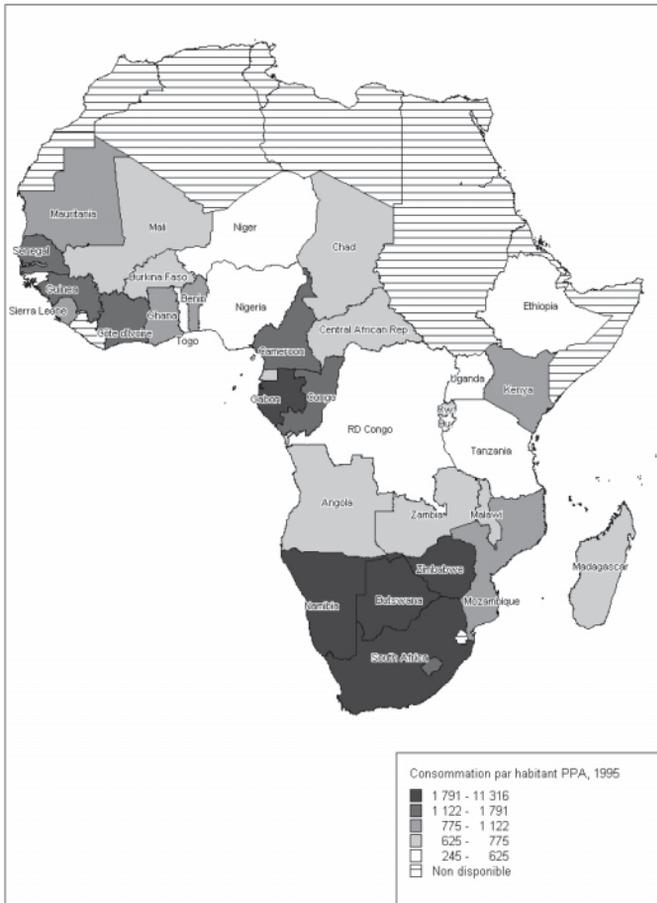
Sources : Penn World Tables 6.1 (niveau de consommations par tête des pays) et WIDER/UN (quintiles de la distribution du revenu par pays).
Calculs de l'auteur.

Asie. Le dixième des Africains les plus riches consomme environ quatorze fois plus que le dixième des plus pauvres. Selon l'indice d'inégalité le plus usuel, à savoir l'indice de Gini, l'Afrique apparaît de loin comme la région la plus inégale (indice de 0,61), proche du niveau qui prévaut pour l'ensemble de la population mondiale (0,64).

Si l'on considère d'autres indices souvent utilisés par les économistes comme les indices de Theil, le constat est le même. Ces indices ont l'avantage supplémentaire de permettre une décomposition des inégalités continentales entre la part qui revient aux différences de niveau de vie moyen entre pays et celle qui revient aux inégalités internes aux pays.

La décomposition révèle que la moitié des inégalités entre Africains est imputable au pays dans lequel ils vivent : par exemple le rapport de niveau de vie entre un Nigérien et un Camerounais était de un à trois en 1995, comme entre un Zambien et un Zimbabwéen ; il est de un à vingt entre un Congolais de l'ex-Zaïre et un Sud-Africain. Le continent européen et plus encore l'Asie sont aussi composés de pays très hétérogènes, avec par exemple un rapport de un à trois entre un Vietnamien et un Thaïlandais, et de un à vingt entre un Népalais et un Japonais. En comparaison, les pays d'Amérique latine se ressemblent beaucoup plus entre eux. Proches par le niveau de vie moyen, ils ont cependant en partage de fortes inégalités internes, tandis que la plupart des pays d'Asie présentent la caractéristique inverse¹. De ce fait, les

1. Les inégalités internes aux pays sont parfois données comme plus élevées en Amérique latine qu'en Afrique, mais il convient d'observer qu'elles sont mesurées à partir du revenu dans le premier cas et à partir de la consommation dans le second, ce qui tend à surestimer relativement les inégalités des pays latino-américains.



**Figure 1 – Niveau de vie moyen
dans les pays d’Afrique sub-saharienne en 1995.**

Source : A. Heston R. Summers et B. Aten. « Penn World Table Version 6.1 », Center for International Comparisons at the University of Pennsylvania (CICUP), 2002 (sauf calcul Cogneau et al., 2006 dans le cas de la Guinée).

inégalités entre pays constituent près de 75 % des inégalités en Asie, mais seulement 8 % en Amérique latine. L'Afrique, elle, combine les deux types d'inégalités, inter- et intranationales.

L'héritage d'un espace fragmenté

INÉGALITÉS RÉGIONALES AVANT L'ÈRE COLONIALE ET AVANTAGE CROISSANT DES CÔTES

Au début du ^{xvi}e siècle, la densité de population de l'Afrique subsaharienne était de deux à trois fois supérieure à celle de l'Amérique latine, mais environ dix fois inférieure à celle de l'Asie¹. Toujours en comparaison de l'Asie, les techniques culturelles pratiquées en Afrique étaient rudimentaires, notamment du fait de l'absence d'animaux de trait domesticables et de l'orientation nord-sud du continent qui limitait l'échange et la diffusion des innovations agraires².

Dans la plupart des régions, l'abondance de la terre donnait peu de valeur au contrôle politique d'un territoire délimité, et plus d'importance au contrôle d'une main-d'œuvre esclave ou tributaire³.

1. Selon les estimations de population proposées par Angus Maddison. Cf. *L'Économie mondiale : statistiques historiques*, Études du Centre de développement de l'OCDE, Paris, OCDE, 2003. L'Asie est toujours beaucoup plus dense, mais l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne sont désormais au même niveau.

2. Cf. J. Diamond, *De l'inégalité parmi les sociétés. Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*, Paris, Gallimard, 1987.

3. Réciproquement, l'historien John Iliffe montre que la privation de l'accès au travail (handicaps physiques, exclusion sociale) bien plus qu'aux autres ressources productives comme la terre a longtemps constitué la principale source de pauvreté. Cf. J. Iliffe, *The African Poor*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

Dès lors, les États avaient une extension territoriale restreinte et parfois mouvante, ils n'établissaient pas de cartes et tenaient peu d'archives ou de comptes, l'écriture n'étant arrivée que tardivement par l'intermédiaire des lettrés musulmans.

La traite des esclaves vers les Amériques a encouragé les États proches des côtes atlantiques à accroître leur contrôle ou leur domination sur leurs arrière-pays, du Sénégal à l'Angola. Les traites européennes et arabes dans l'océan Indien ont eu un effet comparable à Madagascar, au Mozambique et jusqu'à la région des Grands Lacs (actuels Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie). Au XIX^e siècle, l'accès aux armes à feu a permis l'expansion de certains États guerriers, dont les régions périphériques nouvellement conquises se trouvèrent plus encore ponctionnées. La substitution d'un commerce de produits agricoles et miniers à celui des esclaves, préparant la conquête coloniale, a continué de favoriser les États ayant un accès à la mer. Le tropisme maritime a aussi encouragé des États constitués sur les hauts plateaux de l'intérieur à descendre vers la mer par une série de conquêtes (Éthiopie, Madagascar).

La carte actuelle de l'Afrique fait apparaître l'avantage acquis par les pays côtiers. On peut distinguer deux grands blocs de pays très pauvres : la bande sahéenne sèche allant du Mali à l'Éthiopie et la Somalie d'une part, et l'Afrique équatoriale humide de l'Angola à la Tanzanie et à l'Ouganda en passant par le Congo/Zaire et la Zambie d'autre part (voir fig. 1)¹. Ces deux blocs s'opposent et voient

1. Le même genre de cartes se dessine si l'on considère la mortalité infantile ou la malnutrition. Cf. <http://www.ciesin.org/povmap/>

partiellement avec deux zones de relative prospérité : la côte atlantique occidentale d'une part, du Sénégal au Bénin, et l'Afrique australe.

On voit aussi que les découpages territoriaux effectués par les puissances européennes au début du ^{xx}^e siècle, qui n'ont pratiquement pas été remis en cause, ont déterminé des pays de superficies très différentes. Les pays les plus vastes et les plus peuplés, comme le Nigeria ou le Congo ex-Zaïre, sont naturellement beaucoup plus hétérogènes que les pays plus petits. Les frontières postcoloniales sont par ailleurs plus nombreuses que les frontières coloniales, les empires britanniques et français ayant éclaté après les indépendances. L'éclatement de ces deux empires explique qu'en Afrique, de nombreux pays n'ont aucun accès à la mer, tandis qu'en Amérique latine, seuls la Bolivie et le Paraguay sont dans ce cas. Cet éclatement avait été préparé par la décentralisation de la gestion coloniale.

ADMINISTRATION COLONIALE ET INÉGALITÉS TERRITORIALES

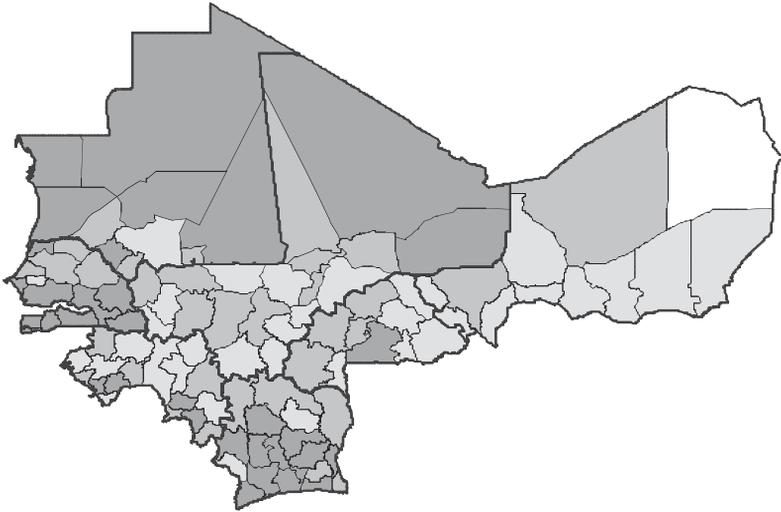
La conquête coloniale n'a que partiellement remis en cause les inégalités territoriales héritées des époques antérieures. Si les Européens ont rarement installé leur capitale dans les grandes villes précoloniales, souvent situées à l'intérieur des terres et foyers d'une résistance plus farouche, l'exploitation des ressources exportables a continué de privilégier le développement des régions côtières. Par ailleurs, une fois les résistances matées, aux alentours de 1910, le colonisateur s'est appuyé sur les régions dominantes et leurs élites. En Ouganda par exemple, les Britanniques jouèrent sur les conflits préexistants entre le royaume Buganda et les autres parties du territoire ; ils s'allièrent à lui afin d'étendre leur domination et lui conférèrent une certaine autonomie, même s'ils en démirent le roi à deux reprises. Ces conflits

ont profondément marqué et marquent encore l'histoire de ce pays, que ce soit pendant les gouvernements de Milton Obote et d'Idi Amin où le royaume fut laissé décapité, ou depuis sa restauration sous surveillance, permise par Yoweri Museveni.

Par ailleurs, une fois la conquête effectuée, dans la première moitié du xx^e siècle, la difficulté de contrôler des territoires vastes avec peu de forces militaires a imposé une forte décentralisation de l'autorité du colonisateur, quel que soit l'empire considéré, britannique, français, belge, portugais... avec des variantes quant à la délégation de cette autorité aux chefs locaux. Dès lors, à côté des politiques de la carotte et du bâton et de *divide and rule* destinées à consolider la conquête, cette gestion décentralisée, autofinancée localement, a induit des différenciations durables entre des régions au départ similaires.

Dans l'espace de l'ancienne Afrique occidentale française (AOF) hormis le Bénin (fig. 2a), les disparités actuelles de scolarisation primaire entre les zones correspondant aux circonscriptions coloniales, appelées « cercles », se décomposent en 78 % d'inégalités internes aux pays et 22 % d'inégalités internationales entre les sept « colonies » devenues depuis des pays indépendants (Mauritanie, Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina-Faso et Niger). La part des inégalités internes dépasse toujours 75 % dans le cas du retard de croissance des enfants ou des connexions à l'électricité et à l'eau courante.

Les inégalités régionales internes aux anciennes colonies de l'empire apparaissent donc considérables. Toutes ne renvoient pas aux contraintes de la géographie ou à l'histoire précoloniale. En effet, toujours pour l'espace AOF, Élise Huillery montre que les écarts actuels entre cercles portent la trace des politiques décidées par les administrateurs de cercle sur la période 1910-1930, en matière d'école, de santé ou de



**Figure 2a – Fréquentation de l'école primaire autour de 1995
et carte de l'AOF en 1925.**

Lecture : taux de fréquentation de l'école primaire par les 7-12 ans résidant dans la zone correspondante (diverses enquêtes autour de 1995). Les trois trames différentes regroupent chacune un tiers des cercles de 1925 classés par le niveau de scolarisation primaire 70 ans plus tard ; blanc : non disponible.

Source : É. Huillery, 2006, *op. cit.*

travaux publics (fig. 2b)¹. Cette trace subsiste même lorsque l'on contrôle par plusieurs variables caractérisant la géographie spécifique des cercles (climat, relief), leur développement précolonial (présence d'un État-royaume, densité de population) et les conditions de leur conquête (ancien comptoir, présence forte d'Européens avant 1910,

1. É. Huillery, « Colonisation and development in the former West French Africa : the long-term impact of the colonial public policy », DT DIAL 2006-12, 2006.

date d'arrivée des Français, durée de la résistance, indemnisation des chefs). Mieux encore, elle est maintenue quand on ne compare que des cercles adjacents partageant des caractéristiques géographiques et anthropologiques communes. Ainsi, les différences d'investissement initial ont conservé une forte rémanence, soit à travers la reconduction des politiques d'aménagement du territoire entre 1930 et 1960 et après les indépendances (effet d'offre), soit à travers les habitudes prises par les populations et les processus de reproduction intergénérationnelle (effet de demande).

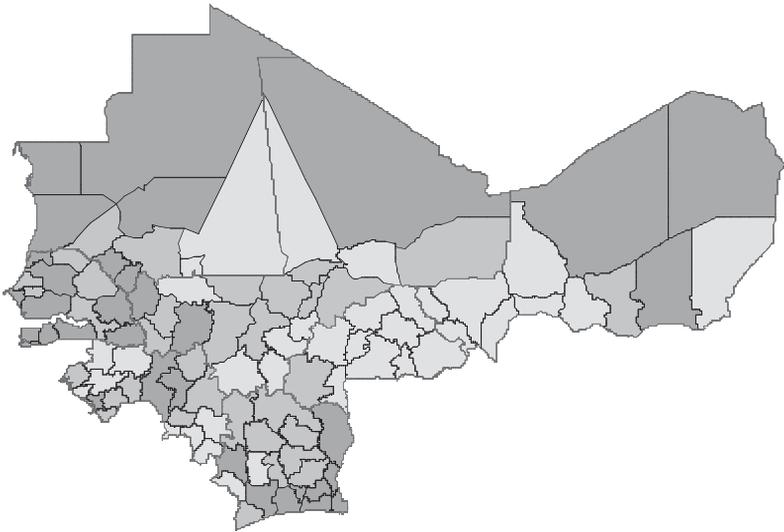


Figure 2b – Enseignants pour 100 000 habitants, moyenne de la période 1910-1930.

Lecture : les trois trames différentes regroupent chacune un tiers des cercles de 1925 (terciles).

Source : É. Huillery, 2006, *op. cit.*

L'Empire colonial français était paradoxalement décentralisé, au point que l'historien américain William Cohen a pu appeler les administrateurs de cercles des « empereurs sans sceptre », bénéficiant de fortes marges de manœuvre personnelles¹. Dans la première période de la colonisation française (1910-1930), avant que l'on ne commence vraiment à parler de « mise en valeur » ou de « développement », les huit colonies de l'AOF s'autofinançaient pour l'essentiel, les taxes prélevées (impôt de capitation surtout) étant égales aux dépenses effectuées (salaires du personnel administratif, enseignant et médical, travaux publics, etc.). À l'intérieur des colonies, la péréquation des ressources budgétaires entre cercles demeurait très limitée. Dès lors, l'administration coloniale a forgé des inégalités spatiales durables, à la fois entre les pays (entre « colonies ») et au sein des pays (entre « cercles »).

Ce constat est également valable pour l'empire britannique où la décentralisation était aussi assez poussée². Le Nigeria, où la politique d'*indirect rule* fut appliquée de la manière la plus achevée par son concepteur Lord Lugard, a hérité d'une structure fédérale soumise à un processus de fission, depuis la guerre du Biafra (1967-1970)

1. W. B. Cohen, *Empereurs sans sceptre. Histoire des administrateurs de la France d'outre-mer et de l'École coloniale*, Paris, Berger-Levrault, 1973.

2. Dans le cas des anciens districts de l'Inde, Abhijit Banerjee et Lakshmi Iyer démontrent aussi l'influence des différences d'administration coloniale sur les disparités régionales en matière d'investissements agraires, d'infrastructures scolaires et sanitaires, qui se traduisent par des écarts élevés de productivité agricole, d'alphabétisation et de mortalité infantile, et même de criminalité. Cf. A. Banerjee et L. Iyer, « History, institutions and economic performance : the legacy of colonial land tenure systems in India », *American Economic Review*, 95(4), 2005, p. 1190-1213.

jusqu'à la Constitution de 1999 qui a porté à 36 le nombre d'États. Le Ghana, ex-Gold Coast, était divisé en quatre régions gérées de manière relativement autonome (Coast, Asante, Northern Territories, British Togoland) qui ne furent réunies qu'en 1946.

FRONTIÈRES POSTCOLONIALES ET ÉMERGENCE DES NATIONS

Sur ce « fond de carte » déjà fragmenté, l'époque postcoloniale a fait surgir de forts écarts de développement entre les États. Les disparités de niveau de vie entre pays d'Afrique ont plus que doublé entre 1960 et 1990¹. Les frontières postcoloniales ont partout engendré une série de forces centripètes comme la définition d'un espace monétaire et commercial national (sauf dans le cas de la zone franc), la réorientation des flux migratoires vers la capitale et la limitation des flux d'immigration à travers les politiques restrictives de citoyenneté.

Étant donné l'hétérogénéité de ces entités nationales récentes, les comparaisons de développement entre pays ne donnent pas une idée correcte de l'influence des frontières postcoloniales. Il se pourrait fort bien que ces comparaisons « en moyenne » ne reflètent que la somme d'écarts attribuables à des géographies ou à des histoires précoloniales plus favorables. Il convient donc d'effectuer ces comparaisons à une échelle plus fine. Dans le cas de l'espace de l'ancienne AOF déjà examiné ci-dessus, si l'on se restreint aux inégalités de développement prévalant entre les cercles frontaliers et leurs voisins nationaux ou étrangers, on confirme que les écarts entre cercles limitrophes de deux pays différents sont en moyenne plus importants

1. Cf. T. P. Schultz, « Inequality in the distribution of personal income in the world : how it is changing and why », *Journal of Population Economics*, 11(3), 1998, p. 307-344.

que les écarts entre cercles adjacents d'un même pays. Pour les années 1990, l'effet frontière ainsi estimé équivaut à neuf points de scolarisation primaire pour les 7-12 ans, à trois points de taux d'alphabétisation et de connexion à l'eau et à deux points de taux de connexion à l'électricité.

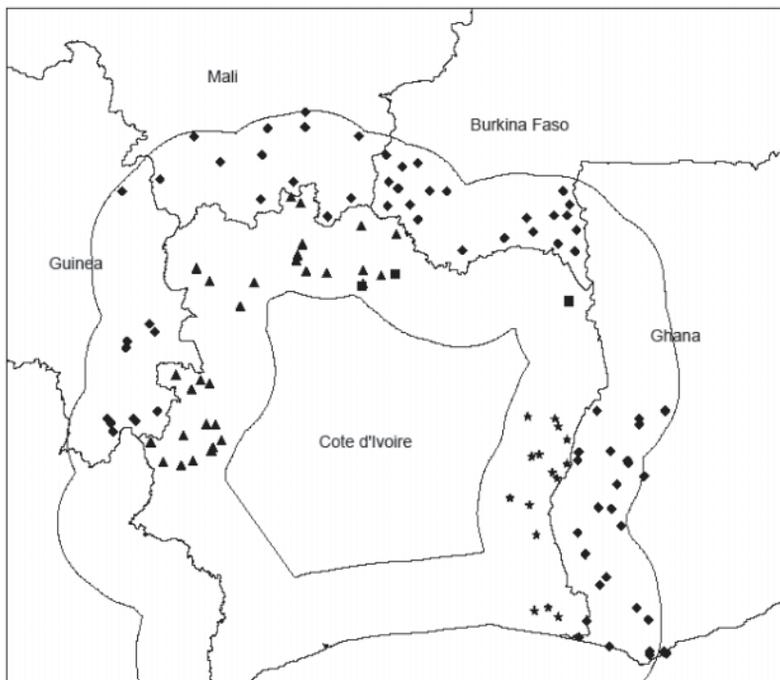


Figure 3 – Une bande de 200 kilomètres autour de la Côte d'Ivoire.

Les symboles indiquent les localités ; des symboles différents correspondent à des enquêtes et à des années différentes. Dans le cas de la frontière avec le Burkina-Faso, les localités frontalières ivoiriennes sont seulement repérées par le chef-lieu de département (trois carrés). La frontière avec le Ghana est étudiée dans la partie suivante.

Source : D. Cogneau *et al.*, 2006.

Plus précisément encore, les frontières de la Côte d'Ivoire avec ses voisins de l'ancienne AOF, la Guinée, le Mali et le Burkina-Faso, constituent un formidable terrain de différenciation institutionnelle : deux pays côtiers et deux pays sahéliens de l'intérieur; un pays qui a rompu les ponts avec la France (Guinée), deux pays qui ont connu des expériences d'inspiration socialiste (Guinée et Mali), un pays caractérisé par une stabilité politique de 34 ans (Côte d'Ivoire), un autre ayant connu une série de coups d'États sur la même période (Burkina-Faso), etc. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est de loin le plus développé des quatre sur un grand nombre d'indicateurs : revenu, éducation, santé, infrastructures, etc.

Des enquêtes à large échantillon effectuées entre 1993 et 1998 permettent d'isoler les localités limitrophes proches des trois frontières de la Côte d'Ivoire avec ses voisins (fig. 3). Une étude historique du tracé des frontières concernées montre qu'elles ont pour une large part relevé de l'arbitraire, au sens où elles auraient souvent pu passer facilement un peu plus loin et où elles n'ont pas correspondu à une sélection raisonnée des populations¹. La frontière a par exemple changé deux fois pendant la période coloniale entre la Côte d'Ivoire

1. Les données réunies par Pierre Englebert indiquent la présence de groupes ethniques à cheval sur la frontière. Les groupes concernés n'avaient pas d'organisation étatique précoloniale. En 1979, les frontières de la Côte d'Ivoire avec les trois autres ex-colonies françaises étaient encore très peu jalonnées sur le terrain. Cf. P. Englebert, S. Tarango et M. Carter; « Dismemberment and suffocation. A contribution to the debate on African boundaries », *Comparative Political Studies*, 35(10), 2002, p. 1093-1118. Cf. aussi J. D. Hargreaves, « The making of African boundaries : focus on West Africa », in A. I. Asiwaju (éd.), *Partitioned Africans, Ethnic Relations Across Africa's International Boundaries 1884-1984*, New York, St. Martin's Press, 1985.

et le Burkina-Faso (ancienne Haute-Volta). Dès lors, la comparaison du développement de ces localités fournit des indications très suggestives sur l'influence des institutions et des politiques mises en place pendant la période postcoloniale¹.

Dans la grande majorité des cas, et pour la plupart des variables considérées, les frontières ont induit des écarts de développement ; certains indices montrent que ces écarts ont crû avec le temps, autrement dit que les frontières se sont progressivement durcies. Pour l'essentiel, autour de l'année 1990, mieux valait vivre en Côte d'Ivoire que dans l'un de ces voisins immédiats. La plus forte prospérité macroéconomique de la Côte d'Ivoire se traduisait sans ambiguïté dans ses régions frontalières, qui n'étaient pas des marches périphériques totalement déconnectées du cœur du pays.

Dans le cas des trois frontières (tableau 2), vivre du côté ivoirien impliquait un niveau de vie monétaire double. Les enfants ivoiriens étaient plus grands en taille que leurs homologues burkinabè et maliens. Par ailleurs, les politiques d'infrastructure et de scolarisation financées par l'argent du cacao avaient donné des résultats concrets. Les connexions à l'électricité et à l'eau courante étaient beaucoup plus fréquentes du côté ivoirien. De surcroît, la productivité des plantations ivoiriennes, de café à la frontière guinéenne ou de coton aux frontières burkinabè et malienne, était supérieure (résultat non présenté).

1. Cf. D. Cogneau, C. Guénard, S. Mesplé-Somps, G. Spielvogel et C. Torelli, « Development at the border: A study of national idiosyncrasies in post-colonial Africa », mimeo DIAL, Paris, 2006.

Tableau 2 – Différences de développement aux frontières Nord de la Côte d’Ivoire.

	Consommation par tête (%) ^(a)	Connexion à l’électricité (pts %) ^(a)	Connexion à l’eau courante ^(a) (pts %)	Taille des enfants de 0-5 ans (cm) ^{(a) (b)}	Nombre moyen d’années de primaire des hommes de 18 ans et plus ^{(a) (b)}	
					nés avant 1960	nés après 1960
Guinée 1994	- 53*	- 18*	- 5*	+ 1,8*	+ 0,4*	- 0,9*
Burkina-Faso 1998	- 59*	- 32*	- 18*	- 2,3*	- 0,3	- 1,1*
Mali 1994	- 51*	- 5*	+ 1	- 1,6*	- 0,1	- 0,8*

Champ : quatre premières colonnes : ménages résidant à moins de 100 km de la frontière ; deux dernières colonnes : natifs de la frontière, résidents ou émigrés. Voir fig. 3.

Lecture : différences au détriment (-) ou en faveur (+) des ménages frontaliers du pays indiqué en ligne, en comparaison des ménages frontaliers ivoiriens pour une année proche (1993 ou 1998).

* : statistiquement significatif (seuil de confiance à 5 %) ; (a) : les comparaisons contrôlent des différences de longitude (latitude dans le cas guinéen) des localités et (b) : de la structure par sexe et/ou par âge des populations.

Source : D. Cogneau *et al.*, 2006, *op. cit.*

Enfin, les hommes nés après les indépendances (1960) du côté ivoirien bénéficiaient d'une année de scolarisation supplémentaire en moyenne. Dans le cas de la frontière guinéenne, cette année de scolarisation se traduisait par une large différence d'alphabétisation du fait d'une qualité très dégradée de l'enseignement en Guinée ; cette différence se traduisait aussi sous la forme d'un taux de polygamie plus faible. Du côté du Burkina-Faso, en 1998, l'avantage d'alphabétisation des Ivoiriens de 18 ans et plus était de 16 points chez les hommes. L'écart entre les deux pays s'était encore accru au sein des jeunes générations : à la frontière, l'alphabétisation « précoce » (entre 10 et 18 ans) était largement plus répandue en Côte d'Ivoire qu'au Burkina-Faso pour les garçons (29 points de différence) comme pour les filles (17 points).

En revanche, pour les générations nées avant les indépendances, la scolarisation et l'alphabétisation apparaissent beaucoup moins éloignées dans les trois anciennes colonies françaises (tableau 2, avant-dernière colonne), alors que l'écart avec le Ghana s'avère très sensible (cf. tableau 3, *infra*). Ce simple fait constitue peut-être l'une des illustrations les plus éloquents de l'influence des frontières nationales, coloniales ou postcoloniales sur le développement en Afrique¹.

1. La frontière avec le Ghana est clairement abornée depuis 1903. Cela n'a pas empêché un mouvement sécessionniste de réclamer le rétablissement du royaume du Sanwi et son rattachement au Ghana, entre 1958 à 1970. Un nouvel abornement de la frontière a été décidé en 1970, sur la base des traités passés entre 1883 et 1902 ; la pose du nouveau layon frontalier s'est terminée en 1984.

PERSISTANCE DES INÉGALITÉS RÉGIONALES AU SEIN DES NATIONS

Pour des États en voie de consolidation, les relations entre le centre et ses provinces et la gestion des inégalités régionales font partie des éléments les plus structurants de la formation des institutions¹. Après les indépendances, le développement économique et l'intégration d'un espace migratoire national ont souvent permis que l'hétérogénéité ne dégénère pas en conflit ; plusieurs autocrates « éclairés » ont su contenir les revendications en « partageant le gâteau », et ce d'autant plus facilement que l'accroissement de sa taille laissait des marges de manœuvre.

En ce qui concerne les frontières du Nord, les résultats obtenus pour les années 1993-1998 montrent que le centre de la Côte d'Ivoire procurait une externalité positive à sa périphérie septentrionale. Dès 1999 cependant, après plus de dix ans de récession économique et le décès du père de la nation (Félix Houphouët-Boigny, en décembre 1993), le conflit entre quatre prétendants à la succession représentant respectivement le Sud-Est (Henri Konan Bédié), le Nord-Ouest (Robert Gueï), le Nord (Alassane Ouattara) et le Centre (Laurent Gbagbo) s'est conclu par l'élimination des deux premiers (élimination physique dans le cas du second) et par la partition du pays à partir de 2002. Le thème de « l'ivoirité », connecté au départ à la question de l'immigration burkinabè et malienne, a dérivé dans un conflit général entre autochtones et allochtones, notamment dans le domaine foncier. La rébellion qui s'est élevée dans les régions du Nord a réclamé entre autres choses un meilleur partage des ressources du pays, sans

1. Cf. C. Boone, *Topographies of the African State, Territorial Authority and Institutional Choice*, Cambridge, Cambridge University Press, « Cambridge Studies in Comparative Politics », 2003.

toutefois envisager une quelconque sécession ni le rattachement à un autre État comme le Burkina-Faso. S'il faut trouver des arguments économiques à cette contestation de l'État central, il faut donc aller chercher une frustration relative plutôt qu'un désavantage absolu.

Bien que mieux loties dans l'absolu que leurs voisines, les localités ivoiriennes des frontières du Nord apparaissent de fait particulièrement déshéritées quand on les compare à la moyenne de leur pays. Dès lors, pour toutes les générations nées avant les années 1980, la propension à émigrer depuis les frontières du Nord vers le reste du pays variait de 40 % (frontières burkinabè et malienne) à 60 % (frontière guinéenne). Cette migration est fortement sélective : les migrants sont nettement plus instruits que leurs homologues restés sur place, et occupent plus souvent des emplois non agricoles. Les localités frontalières guinéennes et, quoique dans une moindre mesure, les localités burkinabè et maliennes se situent également au-dessous de leurs moyennes nationales respectives. En Guinée, le pouvoir d'attraction de la capitale et des autres régions est toutefois bien inférieur, le taux d'émigration interne des natifs de la frontière n'atteignant que 15 %. Au Burkina-Faso et au Mali, ces taux sont encore plus faibles mais c'est justement l'émigration externe vers la Côte d'Ivoire qui a dominé jusqu'à la crise, dans la continuité des migrations de travail coloniales, souvent forcées, vers les fronts pionniers cacaoyers du Sud.

Une partie de ces inégalités régionales provient bel et bien d'une discrimination institutionnalisée, qu'il est possible de lire dans l'allocation des dépenses publiques. Comme le montre Élise Huillery, cette discrimination était déjà en place au début de l'ère coloniale : du point de vue du nombre d'instituteurs, de médecins et d'infirmières par habitant ou du point de vue des dépenses d'infrastructure par kilomètre carré, les cercles frontaliers concernés (Guinée forestière, sud du Mali et de

l'ancienne Haute-Volta, nord de la Côte d'Ivoire) se situaient en dessous de la moyenne de leur colonie dès 1910-1930. En Côte d'Ivoire, l'emploi des marges de manœuvre financières obtenues à la suite de la dévaluation du franc CFA, entre 1994 et 1998, a continué de privilégier le sud du pays¹.

Un processus historique du même type s'est appliqué au nord du Ghana, où vit aujourd'hui un cinquième de la population du pays. De surcroît, avant la colonisation, cette région fut dominée par le royaume Asante qui y prélevait des esclaves. Par la suite, les politiques coloniales ont continué de traiter cette région comme une réserve de main-d'œuvre sans y investir. La réticence des missionnaires chrétiens à s'établir dans des régions islamisées a également freiné l'extension de l'école. Le Nord est aujourd'hui encore discriminé dans les dépenses publiques, notamment dans le domaine sanitaire. Il n'a pas profité du retour de la croissance dans les années 1990². De même en Ouganda, la colonisation a redoublé un conflit préexistant et favorisé le sud du pays ; au nord, un mouvement rebelle ayant ses bases au Soudan mène depuis vingt ans une guerre contre le gouvernement central.

ETHNICISATION DES CONFLITS

Le tracé colonial et postcolonial des frontières a non seulement démembré des groupes ethniques homogènes mais aussi réuni des

1. Cf. D. Cogneau et S. Mesplé-Soms, « Les illusions perdues de l'économie ivoirienne et la crise politique », *Afrique contemporaine*, 206, 2003, p. 87-104.

2. Cf. A. Shepherd et E. Gyimah-Boadi, « Bridging the north-south divide in Ghana ? Background paper for the 2005 World Development Report », mimeo, World Bank, Washington DC, 2005.

groupes très différents du point de vue de la culture politique. Pierre Englebert et ses co-auteurs¹ montrent que les groupes ethniques les plus structurés politiquement, comme ceux qui sont issus de royaumes précoloniaux, ont tendance à entrer en conflit pour le pouvoir étatique, tandis que les groupes les moins structurés, comme ceux provenant de sociétés acéphales, ont tendance à s'en trouver exclus.

La littérature africaniste discute depuis longtemps des réinventions de l'ethnie aux différentes époques de l'histoire du continent. Les États précoloniaux ont agrégé les tribus mais les ont aussi hiérarchisées, particulièrement dans le contexte de la traite esclavagiste. Puis le colonisateur a soigneusement énuméré et classifié les groupes sociaux et linguistiques qu'il rencontrait, pour enfin les « coter » sur différentes échelles : avancé/retardé, travailleur/paresseux, pacifique/belliqueux, etc.² Ses politiques ont rigidifié des identités floues ou multiples et transformé des divisions transitoires ou mouvantes en clivages durables³. Au cours du temps, au fur et à mesure de leur mobilisation, les ethnies se sont chargées d'une culture politique pouvant remonter à la constitution des royaumes ou des seigneuries précoloniales, à l'expérience de la traite, à la mémoire de la résistance ou de la collaboration sous la colonisation, comme aux aléas des alliances et des scissions post-coloniales. Par exemple, la répression du mouvement indépendantiste

1. *Op. cit.*

2. Cet ethnicisme colonial ne s'est pas confiné à l'Afrique. Cf. D. L. Horowitz, *Ethnic Groups in Conflict*, Berkeley, University of California Press, 2^e éd., 2000.

3. Cf. J.-L. Amselle et E. M'Bokolo (éd.), *Au cœur de l'ethnie*. Paris, La Découverte, 1999. Dans la première partie de son livre sur la Zambie, Daniel Posner fournit une démonstration édifiante de l'influence du colonisateur sur les coalitions ethniques. Cf. *Institutions and Ethnic Politics in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

de l'Union du peuple camerounais par le pouvoir colonial français puis, après 1960, par le président Ahmadou Ahidjo ont beaucoup fait pour consolider les identités Bassa et Bamiléké. Au Sénégal, la résistance de la région de la Casamance à la colonisation française a trouvé son prolongement dans l'apparition d'un mouvement sécessionniste à partir de 1982. Aujourd'hui, dans les capitales pluriethniques d'Afrique francophone, à Yaoundé, Abidjan ou Antananarivo, l'endogamie ethnique s'avère extrêmement forte, même à un niveau fin de nomenclature, comme l'ont montré les travaux de François Roubaud.

À partir des exemples kenyan et zambien, le politologue Daniel Posner montre que le passage au multipartisme contribue à solidifier des groupes de référence politiques plus larges que la tribu ou le clan : région, langue ou religion¹. Dans les années 1990, en Côte d'Ivoire comme au Cameroun, les nouveaux partis politiques (FPI et RDR, SDF) concurrençant l'ancien parti unique (PDCI et RDPC) ont acquis une coloration ethnique². De même, Posner analyse les deux groupes Chewa et Tumbuka situés chacun à cheval sur la frontière du Malawi et de la Zambie et montre que l'« ethnicisation » conflictuelle de leurs relations est beaucoup plus forte au Malawi où leur poids numérique fait qu'ils peuvent intervenir significativement dans le jeu politique³.

1. D. Posner, « Regime change and ethnic cleavages in Africa », mimeo, Department of Political Science, University of California, Los Angeles, 2005.

2. Sur le cas du Cameroun, cf. J.-J. Aerts, D. Cogneau, J. Herrera, G. de Monchy et F. Roubaud, *L'Économie camerounaise, un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000, p. 220-240.

3. D. Posner, « The political salience of cultural difference : why Chewas and Tumbukas are allies in Zambia and adversaries in Malawi », *American Political Science Review*, 98(4), 2004, p. 529-545.

Cette ethnicisation de la politique n'est pourtant pas une fatalité. Par exemple, Edward Miguel souligne que dans les villages tanzaniens proches de la frontière du Kenya, les infrastructures et les résultats d'éducation et de santé dépendent moins de la fragmentation ethnique interne au village que dans les villages kenyans limitrophes¹. Ce résultat constitue un indice fort de l'influence des politiques anti-tribalistes mises en œuvre en Tanzanie sous l'impulsion de Julius Nyerere. À travers une analyse comparative des enquêtes représentatives *Afrobarometer* portant sur douze pays, Edward Miguel et Daniel Posner montrent aussi que l'identification primordiale au groupe ethnique ne retient que 40 % des individus, ce taux étant éminemment variable selon les pays ; ils relient l'intensité de cette identification à la présence de quelques groupes ethniques numériquement forts, mais aussi à la proximité temporelle d'une élection². De même, l'expérience contrôlée menée par Léonard Wantchekon au moment des élections présidentielles de 2001 au Bénin montre que le clientélisme électoral atteint un maximum d'efficacité lorsqu'il s'appuie sur la proximité ethnique entre patron et client ; réciproquement, une plate-forme universaliste centrée sur le bien commun fait fortement baisser le vote ethnique³.

Ainsi, ce ne sont pas les ethnies qui créent le clientélisme, c'est l'inverse. L'inégalité dans son ensemble, et notamment l'inégalité interne aux régions et aux groupes ethniques, est à la source de relations

1. E. Miguel, *Tribe or nation ? « Nation-Building and public goods in Kenya versus Tanzania »*, *World Politics*, 56(3), 2004, p. 327-362.

2. E. Miguel et D. Posner, « Sources of ethnic identification in Africa », mimeo, University of Berkeley, 2006.

3. L. Wantchekon, « Clientelism and voting behavior; evidence from a field experiment in Benin », *World Politics*, 55(3), 2003, p. 399-422.

entre *big men* et clients qui savent la capacité des États à faire prévaloir le bien commun. Plus l'inégalité est importante, plus une population pauvre, peu instruite et privée de chances de mobilité sociale se trouve dominée par une classe restreinte d'entrepreneurs politiques dont elle espère des prébendes et diverses retombées sur la base d'une affinité ethnique.

INTERNATIONALISATION DES CONFLITS INTERNES

Les conflits interétatiques sont relativement rares en Afrique. Les deux derniers conflits interétatiques d'importance sont l'invasion de l'Ouganda par les troupes tanzaniennes en 1978-1979 qui provoquèrent le départ d'Iddi Amin Dada et le retour de Milton Obote, et la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée entre 1998 et 2000, suite à la séparation des deux pays en 1993. Selon l'historien américain Jeffrey Herbst, les élites postcoloniales trouvent leur intérêt dans l'intangibilité de ces frontières, qui garantit internationalement leur droit de propriété sur les ressources nationales¹.

Même dans les deux exemples cités, ces conflits externes sont une conséquence directe de conflits internes antérieurs. Comme le montre Pierre Englebert², les quelques conflits internationaux ou les mouvements de sécession peuvent souvent être reliés à l'existence de groupes ethniques numériquement importants situés à cheval sur les frontières disputées. Le démembrement colonial permet ainsi de s'expliquer que les nombreux conflits civils qui déchirent les nations

1. J. I. Herbst, *States and Power in Africa. Comparative Lessons in Authority and Control*, New York, Princeton University Press, 2000.

2. *Op. cit.*

africaines aujourd'hui impliquent presque tous certains États voisins, que ce soit sous forme d'ingérences volontaires ou de répercussions subies comme l'afflux de réfugiés : Rwanda, Soudan, Congo ex-Zaïre, Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire...

Herbst souligne que la garantie onusienne des frontières consolide artificiellement des États-territoires fondamentalement différents du modèle d'État-nation européen forgé par les guerres. Cependant, on l'a vu, les trajectoires postcoloniales ont déterminé de forts écarts de développement entre régions limitrophes et donc au sein de groupes ethniques frontaliers. Certains États du moins, peut-être parmi les plus avantagés par l'histoire et la géographie, ont obtenu des réussites véritablement nationales. Ce constat a fondé l'espoir que l'émergence de puissances économiques régionales (Côte d'Ivoire, Ghana, Ouganda, Afrique du Sud...) puisse entraîner à sa suite le développement des pays voisins.

La création d'espaces commerciaux transnationaux en Afrique occidentale, orientale et australe a cherché à stimuler cet effet d'entraînement du commerce, considéré comme un facteur de paix¹. Toutefois, le commerce intra-africain continue de ne représenter qu'une portion congrue des échanges du continent, même au sein d'espaces monétaires comme la zone franc.

Les nombreuses crises de xénophobie qui émaillent l'histoire postcoloniale de l'Afrique sub-saharienne, envers des travailleurs immigrés ou des réfugiés ayant fui un conflit, témoignent des mêmes difficultés. Comme le souligne Jeffrey Herbst, la plupart des États

1. Cf. P. Martin, T. Mayer et M. Thoenig, *La Mondialisation est-elle un facteur de paix ?*, Paris, Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'ENS, Cepremap n° 3, 2006.

n'ont pas abordé de front les questions cruciales de citoyenneté qui leur sont posées et ont la plupart du temps conservé le droit de la nationalité qui prévalait chez le colonisateur avant les indépendances¹. *A fortiori*, ce domaine est resté totalement en dehors des négociations entre États. Or le creusement d'écart de développement entre territoires nationaux implique inévitablement une pression migratoire accrue.

Pour des auteurs comme Herbst ou Englebert, cet échec relatif de l'intégration régionale et de la stratégie de dilution des frontières suggère que l'option consistant à les modifier pourrait retrouver une certaine actualité. On peut cependant remarquer avec James Robinson que les États d'Amérique latine ont été construits tout aussi artificiellement autour des frontières et des structures laissées par les colonisateurs². Les inégalités régionales y sont d'ailleurs particulièrement fortes, et plusieurs d'entre eux sont aujourd'hui engagés dans un processus de démocratisation de leurs institutions qui passe par des politiques ambitieuses de redistribution des ressources. Leur identité nationale ne suscite désormais plus aucun doute, malgré l'influence économique, politique et idéologique exercée par les États-Unis³. Même si les écarts

1. L'exemple des anciennes colonies françaises et notamment de la Côte d'Ivoire est particulièrement frappant à cet égard, puisque l'ancien droit du sang (*ius sanguini*) issu de la Révolution française a été conservé alors même que la France évoluait vers le droit du sol (*ius soli*). Les anciennes colonies britanniques ont, quant à elles, conservé un droit du sol que la Grande-Bretagne a amendé après la fin de la période coloniale et l'abandon d'un espace migratoire ouvert au sein du Commonwealth.

2. J. A. Robinson, « States and power in Africa by Jeffrey I. Herbst. A review essay », *Journal of Economic Literature*, 40(2), 2002, p. 510-519.

3. Cf. Y. Dezalay et B. G. Garth, *La Mondialisation des guerres de palais. La restructuration du pouvoir d'État en Amérique latine, entre notables du droit et Chicago boys*, Paris, Le Seuil et Liber, 2002.

entre nations sont nettement moins importants, la question de la coopération régionale se pose également, à travers les relations entre des puissances régionales comme le Brésil ou le Mexique et de petits pays comme la Bolivie ou le Guatemala. Ce type de voie est sans doute le seul que des États africains fragiles et peu légitimes puissent suivre, s'ils souhaitent échapper aux forces de désintégration qui les atteignent aujourd'hui. Ils n'ont en tous cas pas d'autre choix que d'affronter sans détour le défi des inégalités internes et externes.

L'héritage d'institutions dualistes et la reproduction sociale

Les inégalités spatiales constituent une facette des inégalités qui prévalent à l'intérieur des pays, et contribuent à l'explication de l'ampleur des inégalités observées en Afrique sub-saharienne¹. Toutefois, plusieurs facteurs fondamentaux des inégalités entre individus ne recourent que partiellement leur localisation spatiale. Il en est ainsi de la répartition des ressources comme la terre arable ou l'éducation, mais aussi des emplois occupés et de l'influence politique.

FORCE ET PERSISTANCE DES HIÉRARCHIES PRÉCOLONIALES

Prenons un exemple : l'ampleur et l'ancienneté des inégalités à Madagascar ne doivent pas être uniquement rapportées à la structure

1. Chris Elbers *et al.* estiment par exemple que les disparités de revenu entre communes représentent plus de 20 % des inégalités de revenu entre ménages à Madagascar et au Mozambique. Cf. C. Elbers, P. Lanjouw, J. Mistiaen, B. Özler et K. Simler; « On the unequal inequality of poor communities », *World Bank Economic Review*, 18(3), 2004, p. 401-421.

spatiale des différents royaumes précoloniaux (Betsimisaraka, Merina, Sakalava), à la conquête Merina du XIX^e siècle et au clivage résultant entre les hauts plateaux et le reste du pays. Elles proviennent aussi de la structuration en castes de ces royaumes. Ainsi la société Merina distinguait les individus d'ascendance aristocratique (*andriny*) des roturiers libres (*hova*) et des descendants d'esclaves (*mainty* et *andeva*). La colonisation française et surtout les cinquante ans d'indépendance du pays semblent avoir assez peu modifié la prégnance des clivages ethnique et de caste, même s'ils sont désormais passés sous silence. Dans le cas de la capitale Antananarivo en 1997, François Roubaud montre la persistance d'une très forte endogamie de caste, surtout parmi les Merina, et la forte correspondance entre la caste d'une part, le diplôme ou la position dans l'échelle sociale d'autre part¹.

Si Madagascar constitue à certains égards un exemple extrême et original, caractérisé encore aujourd'hui par une rigidité sociale flagrante, Elikia M'Bokolo souligne cependant les fortes inégalités sociales qui prévalaient aussi dans des cas aussi différents que les royaumes Asante (Ghana), Dahomey (Bénin), Buganda et Bunyoro (Ouganda), et en Afrique centrale dans les sociétés de la zone gabonaise (Mpongwe, Orungu, Nkomi). Au XIX^e siècle, les nouvelles opportunités économiques ouvertes par l'expansion du commerce agricole et minier permirent certes quelques promotions sociales fulgurantes, l'émergence d'une nouvelle classe de marchands et même celle de nouveaux États. Cependant, l'esclavage et le travail forcé se trouvèrent stimulés et accrus, dans les régions côtières comme dans les États de l'intérieur,

1. F. Roubaud, *Identités et transition démocratique : l'exception malgache ?* Paris, L'Harmattan et Antananarivo, Tsipika, 2000.

nouveaux ou anciens¹. Par la suite, les hiérarchies scolaires et statutaires apportées par le colonisateur ont souvent redoublé et renforcé les hiérarchies antérieures.

COLONISATION ET DUALISME

Au-delà des inégalités régionales, les États postcoloniaux ont hérité d'institutions économiques et sociales extractives, caractérisées par un dualisme extrêmement marqué entre un secteur formel de taille réduite et un vaste secteur informel incluant la paysannerie².

Plusieurs travaux récents d'économie comparative mettent l'accent sur l'influence du peuplement colonial européen sur les institutions des pays et leur développement³. Dans le cas de l'Afrique, il est important d'introduire une typologie un peu plus fine.

Dans les quelques pays qui ont fait l'objet d'un peuplement européen significatif, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, le Kenya, le dualisme a découlé d'une ségrégation raciale évidente pour l'accès à la terre, à

1. E. M'Bokolo, *Afrique noire, histoire et civilisation*, Paris, Hatier et AUF, 2^e éd., 2004.

2. Selon Nathan Nunn, les pays les plus touchés par les différentes traites esclavagistes entre 1400 et 1913, et surtout la traite atlantique représentant 70 % de l'ensemble, se trouvent aujourd'hui dotés des institutions les plus inadéquates et sont parmi les plus pauvres du continent. Cf. N. Nunn, « Slavery, institutional development and long-run growth in Africa », 1400-2000, mimeo, University of British Columbia, 2005.

3. Cf. p. ex. D. Acemoglu, S. Johnson et J. A. Robinson, « The colonial origins of comparative development : an empirical investigation », *American Economic Review*, 91(5), 2001, p. 1369-1401. Les conséquences inégalitaires de l'économie de plantation en Amérique latine ont été explorées par les historiens Stanley Engerman et Kenneth Sokoloff. Cf. S. L. Engerman et K. L. Sokoloff, « Factor endowments, inequality and paths of development among new world economies », NBER WP 9259, 2002.

l'éducation ou à l'emploi. Dans le cadre de l'économie de plantation, la colonisation de peuplement a notamment entraîné des inégalités foncières presque comparables à celles que l'on observe en Amérique latine. De fait, les pays où cohabitent une population de descendance européenne et une population autochtone (ou, comme dans plusieurs pays d'Amérique latine ou des Caraïbes, d'origine esclave), sont parmi les plus inégalitaires du monde¹.

Dans les pays où la production minière domine l'économie, l'accaparement de la rente par les colons puis par les élites leur ayant succédé nourrit de manière immédiate les inégalités (Angola, Congo ex-Zaïre, Sierra Leone, Zambie). L'exploitation *off-shore* de vastes gisements de pétrole à partir des années 1970 au Nigeria, en Angola, au Gabon et au Cameroun, et plus récemment au Tchad et en Guinée équatoriale a eu les mêmes conséquences. De surcroît, l'appréciation du taux de change réel causée par ces rentes en dollars (phénomène dit du syndrome hollandais) défavorise les revenus paysans et privilégie la consommation des plus riches, au fort contenu en produits importés.

Enfin, dans le troisième type de pays, qui ont des économies de traite agricole, les institutions mises en place lors de la colonisation sont entrées en résonance avec les structures des États précoloniaux, déjà transformés par l'influence de la traite esclavagiste et l'ouverture au commerce mondial. Dans ces cas, les colonisateurs sont peu intervenus dans la répartition de la terre. Ils se sont bornés à organiser l'extension à marche forcée de quelques exportations lucratives (arachide, cacao, café, coton, huile de palme, etc.), en déplaçant la

1. Cf. D. Cogneau et C. Guénard, « Colonization, institutions and inequality. A note on some suggestive evidence », DT DIAL 2003/05, Paris, 2003.

main-d'œuvre des arrière-pays vers les zones adéquates et en concédant le négoce à quelques intermédiaires. Comme dans les régions minières, l'investissement financé par l'État métropolitain ou les entreprises concessionnaires s'est focalisé sur les infrastructures routières, ferroviaires ou portuaires nécessaires au stockage et à l'acheminement de cette production. L'impôt de capitation prélevé sur la main-d'œuvre paysanne, en général par l'intermédiaire des chefs, et quelques taxes sur le commerce suffisaient à financer le fonctionnement de l'administration et le reste des investissements publics (écoles, dispensaires, routes secondaires).

Après les indépendances, un grand nombre de pays africains ont de même pratiqué des politiques de forte taxation de l'agriculture à travers des offices de commercialisation et des caisses de stabilisation régulant les prix payés aux producteurs, ou plus directement à travers une taxe à l'exportation. Au lieu d'être réinvestie dans le monde rural, cette fiscalité implicite et explicite alimentait le budget de l'État et permettait le financement de salaires élevés pour les fonctionnaires.

Ainsi, dans les économies de traite agricole, contrairement aux économies de plantation, la petite propriété domine et les inégalités foncières demeurent limitées ; en revanche le dualisme de revenu au détriment de l'agriculture est encore souvent prononcé, même après les cures d'austérité imposées aux budgets publics dans les années 1980 et 1990¹.

1. Voir à ce sujet la dernière partie. François Bourguignon et Christian Morrisson ont montré que ce facteur expliquait une part importante des inégalités de revenu dans les pays en développement. Cf. F. Bourguignon et C. Morrisson, « Inequality and development : the role of dualism », *Journal of Development Economics*, 57(2), 1998, p. 233-235.

Le dualisme entre les revenus attachés aux différents emplois se combine bien sûr avec de fortes inégalités devant l'éducation formelle, qui constitue le viatique pour l'accès aux emplois les mieux rémunérés et aux positions privilégiées, notamment au sein de l'appareil d'État. En introduisant l'école et en imposant sa langue, le colonisateur a ainsi introduit un principe d'inégalité supplémentaire, dont la puissance n'a pu que s'accroître après son départ. Les données internationales montrent que les pays d'Afrique sub-saharienne sont ceux où les inégalités du nombre d'années d'études sont les plus accusées, ceci allant avec le fait que l'instruction scolaire est encore peu répandue. Beaucoup de pays se caractérisent par un dualisme scolaire et sanitaire, caractérisé par la coexistence d'institutions d'élite publiques et privées coûteuses situées dans la capitale et d'un secteur de base (écoles primaires et dispensaires) faiblement doté en personnel, médiocrement approvisionné et inégalement réparti sur le territoire.

IDENTITÉ DU COLONISATEUR ET ÉCOLE : UNE DIFFÉRENCE SANS CONSÉQUENCES ?

Du point de vue de l'extension de l'école, il existe une différence importante entre les anciennes colonies britanniques et les autres, notamment françaises. En termes quantitatifs, un avantage britannique s'observe sur tout le continent ; pour la population adulte, il représentait déjà une année d'études en moyenne en 1960¹. À la fin de la période coloniale, en 1950, et sur l'ensemble des territoires, 234 000 élèves étaient enregistrés dans les écoles primaires au Ghana contre 32 000 en

1. Cf. D. Cogneau, « Colonisation, school and development in Africa. An empirical analysis », DT DIAL 2003/01, Paris, 2003.

Côte d'Ivoire, et 73 000 élèves dans le secondaire contre seulement 1 300¹. Dans la génération qui avait entre 20 et 30 ans à l'indépendance des deux pays, 35 % des élèves avaient effectué un cycle primaire complet de 6 ans au Ghana contre 13 % en Côte d'Ivoire, plus de 4 % avaient achevé les 13 à 17 ans d'éducation préuniversitaire alors qu'on trouvait moins de 1 % de bacheliers en Côte d'Ivoire.

L'écart moyen entre les deux types de colonies s'est maintenu, selon les deux bases de données internationales de Barro et Lee et de Cohen et Soto. Les données réunies par la Banque mondiale provenant d'enquêtes effectuées autour de l'année 2000 indiquent un écart beaucoup plus important, de plus de deux années d'étude². Au-delà de l'écart quantitatif, il est difficile de se prononcer sur les différences de qualité de l'éducation entre les deux groupes de pays. En effet l'analyse des informations restreintes fournies par les enquêtes disponibles montre qu'une année d'école primaire est plus efficace en Côte d'Ivoire qu'au Ghana en termes d'alphabétisation. Les différences de rendement monétaire de l'éducation – en 1988, une année d'études était trois fois moins rémunérée au Ghana – incitent à la même circonspection.

L'origine coloniale de cet écart éducatif s'explique notamment par le système adopté par les Britanniques, appelé *grant-in-aid*, qui était

1. Cf. B. R. Mitchell, *International Historical Statistics, Africa, Asia and Oceania, 1750-1993*, Londres, Mac Millan, 2001.

2. R. J. Barro et J. W. Lee, « International measures of schooling years and schooling quality », *American Economic Review (Papers and proceedings)*, 86(2), 1996, p. 218-223.
D. Cohen et M. Soto, « Growth and human capital : good data, good results », Technical Paper 179, Paris, OECD Development Centre, 2001 ; « World development report : equity and development », Washington DC, Banque mondiale, 2005.

fondé sur la subvention publique par l'*Education Department* d'un enseignement missionnaire « conventionné ». Du côté français, l'obligation de laïcité et de gratuité imposée dès après 1905 en Afrique occidentale française comme en métropole limita l'extension de l'enseignement primaire pour des raisons d'effectif et de coût, surtout après la Première Guerre mondiale qui avait sévèrement diminué les cohortes d'instituteurs et plus encore après la crise budgétaire des années 1930. Une seconde explication plus englobante oppose une doctrine à la fois assimilationniste et élitiste du côté français et une doctrine ségrégationniste et utilitariste (réponse aux besoins des entreprises) du côté britannique. Le fait que l'école ouvrait plus de droits du côté français (accès à l'administration coloniale notamment) explique aussi peut-être pourquoi son extension devait en contrepartie être freinée et restreinte¹.

À la frontière entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, il se confirme que la politique britannique a fait la différence pendant la période coloniale : une année de scolarisation primaire supplémentaire et environ dix points d'alphabetisation séparent les hommes et les femmes nés avant 1960 du côté ghanéen de la frontière de leurs homologues ivoiriens. En revanche, pendant les vingt-cinq premières années de la période postcoloniale, il apparaît que la Côte d'Ivoire a refait son retard en matière d'alphabetisation (tableau 3). À la fin des années 1980, le système scolaire ghanéen continue de scolariser plus d'enfants, en

1. Uniformité de la langue, gratuité, laïcité et *réponse aux besoins de l'administration* étaient les quatre mots d'ordre de la politique scolaire française. Cf. P. Gifford et T. C. Weiskel, « African education in a colonial context : French and British styles », in P. Gifford et W. R. Louis (éd.), *France and Britain in Africa : Imperial Rivalry and Colonial Rule*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1971.

**Tableau 3 – Scolarisation et nutrition à la frontière
entre la Côte d'Ivoire et le Ghana en 1988.**

	Nombre moyen d'années de primaire des 18 ans et plus ^(a)		Taux d'alphabétisation des 18 ans et plus (pts %) ^(a)		Taille par sexe et âge (cm) ^(a)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	0-5 ans	18 ans et +
Nés avant 1960	+ 1,1*	+ 1,2*	+ 12*	+ 9*		- 1,0*
Nés après 1960	+ 0,9*	+ 1,7*	0	+ 9	- 4,3*	- 2,0*

Champ : individus natifs de la frontière, résidents ou émigrés, années 1985-1988.

Lecture : différences en faveur (+) ou au détriment (-) des Ghanéens.

* : statistiquement significatif (seuil de confiance à 5 %) ; (a) : les comparaisons contrôlent des différences de latitude des localités et de la structure par sexe et par âge des populations.

Source : D. Cogneau *et al.*, 2006, *op. cit.*

particulier relativement plus de filles, et de maintenir plus d'enfants dans les six premières années du primaire ou même au-delà, notamment en ne pratiquant presque pas le redoublement de classe. Mais en contrepartie d'un taux de scolarisation inférieur, l'alphabétisation des enfants et des adolescents est mieux assurée en Côte d'Ivoire (résultats non présentés).

Par ailleurs, en ce qui concerne la santé, le Ghana semble s'être continuellement éloigné de la Côte d'Ivoire depuis les indépendances, comme le suggère l'accroissement des écarts de taille moyenne à la frontière : une différence d'un centimètre pour les générations nées avant 1960, puis de deux centimètres pour les générations nées entre 1960 et 1970, et enfin de quatre centimètres pour les enfants nés dans les années 1980 (dernière colonne du tableau 3). Le taux de mortalité des enfants en bas âge est également inférieur de moitié en Côte d'Ivoire (4 % contre 8 % du côté ghanéen), pour les mères natives de la frontière nées entre 1940 et 1970.

Toujours du côté ivoirien, la connexion des ménages à l'électricité et à l'eau courante était plus répandue, le rendement à l'hectare des plantations de cacao supérieur, ainsi que le niveau de vie monétaire (résultat non présenté). Rattrapé puis dépassé par la Côte d'Ivoire pendant les vingt premières années de l'indépendance, le Ghana est cependant parvenu à inverser la tendance depuis lors.

Plus généralement, en 1960 comme en 1990, si l'on tient compte de certaines conditions initiales précoloniales et du type de colonisation, les anciennes colonies françaises apparaissent aussi riches et aussi productives que leurs homologues britanniques. De la même manière, en matière de santé, aucune différence n'apparaît entre les deux types de colonies. En 1960 l'espérance de vie à la naissance est

identique de part et d'autre, et de même en 1990, une fois prise en considération la prévalence plus forte du virus du sida dans les anciennes colonies britanniques¹. Ainsi l'avantage quantitatif des anciennes colonies britanniques en matière d'éducation ne s'est traduit nettement ni sur le plan de l'alphabétisation ni sur le plan sanitaire, non plus jusqu'à présent qu'en termes de croissance économique.

IDENTITÉ DU COLONISATEUR ET REPRODUCTION

Ne s'agit-il donc que d'une simple différence de « style » dénuée de conséquences ? Potentiellement non, car dans les sociétés postcoloniales les certificats scolaires sont devenus les clefs d'accès, non seulement aux emplois dans le secteur moderne, mais aussi aux positions dans l'appareil d'État et au pouvoir politique, suivant en cela les évolutions des sociétés européennes². De ce point de vue, opposer une administration française inspirée de l'égalitarisme républicain à une administration britannique favorable aux privilèges archaïques ne tient pas³.

1. Sur le plan du développement économique comme de la santé, les pays issus des deux grands empires faisaient en revanche la différence avec les anciennes colonies belges, espagnoles, italiennes et portugaises. Le principal « succès » des autres colonisateurs, où l'extension de l'école fut presque exclusivement assurée par les missionnaires, semble être d'avoir évangélisé les populations sous leur contrôle, une fois pris en compte le fait que les missionnaires britanniques ou français furent plus souvent confrontés à la présence de l'Islam. Cf. D. Cogneau, 2003, *op. cit.*

2. Cf. P. Bourdieu, *La Noblesse d'État*, Paris, Éditions de Minuit, 1989.

3. En matière de répartition foncière, Jeffrey Herbst contredit lui aussi l'idée que l'administration française ait particulièrement bouleversé le pouvoir des chefs, relativement à son homologue britannique. Cf. J. Herbst, *op. cit.*, chap. 6.

Les différences d'extension du système scolaire se sont en effet traduites dans l'inégalité des chances pour l'accès au diplôme¹. Le tableau 4 compare deux anciennes colonies britanniques, le Ghana et l'Ouganda, et trois anciennes colonies françaises. Les deux pays anglophones se distinguent par une reproduction intergénérationnelle moins forte de l'éducation, quel que soit le niveau considéré. À l'opposé, les systèmes scolaires de la Côte d'Ivoire et de Madagascar discriminent fortement les héritages sociaux. Dans le premier pays, où l'expansion de l'école est récente, cette sélectivité s'exprime plus particulièrement à l'entrée en primaire et au collège². Dans le second pays, de scolarisation ancienne, elle prend toute son ampleur dans l'accès aux deux parties du cycle secondaire et au-delà. En Guinée finalement, où les progrès de la scolarisation ont été particulièrement limités, les inégalités d'accès à l'école sont les plus déterminantes. L'analyse de cette mobilité scolaire par cohortes montre qu'elle a très peu varié au cours du temps, et en particulier depuis les indépendances, et que les écarts entre pays sont demeurés constants³. Ces différences de mobilité scolaire intergénérationnelle sont cohérentes avec des différences du même ordre en matière d'inégalité des chances sociales et d'inégalité de revenu tout court.

L'inégalité des chances dans l'accès aux diplômes supérieurs a impliqué une reproduction plus accentuée des élites politiques.

1. Cf. D. Cogneau, T. Bossuroy, P. De Vreyer, C. Guénard, V. Hiller, P. Leite, S. Mesplé-Somps, L. Pasquier-Doumer et C. Torelli, « Inégalités et équité en Afrique », DT DIAL 06/11, Notes et documents AFD 31, Paris, 2006.

2. L'élitisme scolaire ivoirien est abordé d'un point de vue sociologique par L. Proteau, *Passions scolaires en Côte d'Ivoire. État, école, société*, Paris, Karthala, 2002.

3. Cf. T. Bossuroy, D. Cogneau et V. Hiller, « Trends and structures of social mobility in African countries », mimeo, DIAL, Paris, 2006.

Tableau 4 – Inégalité des chances scolaires dans cinq pays.

	Scolarisation dans le primaire	Entrée au collège ^(a) (<i>middle school</i>)	Entrée au lycée ^(b) (<i>secondary school</i>)
Côte d'Ivoire (1985-1988)	49,6	4,1	2,5
Ghana (1987)	9,2	2,5	2,7
Guinée (1994)	24,2	2,6	1,8
Madagascar (1994)	9,8	4,6	4,2
Ouganda (1992)	7,1	3,3	1,9

Champ : hommes de 22 ans et plus ; (a) : fils scolarisés dans le primaire ; (b) : dans le secondaire.

Méthode : rapports de chance (*odds-ratios*) : plus les coefficients sont élevés moins la mobilité inter-générationnelle est forte ; dans les deuxième et troisième colonnes, les positions des pères sont codées un degré en dessous (non scolarisé/scolarisé ; primaire au plus/secondaire 1^{er} cycle au moins).

Lecture : en Côte d'Ivoire, pour un individu dont le père n'avait jamais été à l'école et pour un individu dont le père avait été scolarisé, la probabilité de reproduire les positions paternelles est près de 50 fois supérieure à la probabilité de les échanger. Parmi ceux qui ont été scolarisés, pour un individu dont le père n'avait jamais été à l'école et pour un individu dont le père avait été scolarisé, la probabilité que le premier ne dépasse pas le primaire et que le second aille au moins au collège est plus de quatre fois supérieure à l'autre branche de l'alternative. Parmi ceux qui ont fréquenté le premier cycle du secondaire, pour un individu dont le père n'avait pas dépassé le primaire et pour un individu dont le père avait atteint le premier cycle du secondaire, la probabilité que le premier ne dépasse pas le premier cycle et que le second aille au moins dans le second cycle est plus de deux fois supérieure à l'autre branche de l'alternative.

Source : D. Cogneau *et al.*, 2006, *op. cit.*

En dehors du Fourah Bay College de Sierra Leone, fondé en 1827, plusieurs établissements d'enseignement supérieur ont éclos dans l'empire britannique entre les deux guerres : le Prince of Wales' Achimota College (1927) au Ghana et le Yaba Higher College (1934)

au Nigeria, le Makerere College en Ouganda, école technique (1922) devenue ensuite une université, et le Kenya Teacher Training College (1939). À la même époque, on ne trouvait qu'une école de médecine et deux écoles normales au Sénégal et une troisième au Mali (Katibougou).

Au moment des indépendances, les leaders politiques provinrent de ce nouveau groupe de diplômés, qu'il s'agît de ceux que la rhétorique raciste désignait comme les « évolués », distingués par l'école républicaine française et insérés dans l'administration coloniale, ou de la classe nombreuse d'instituteurs, de techniciens d'entreprise et de professions libérales créée par l'enseignement supérieur britannique mais maintenue à l'écart du pouvoir d'État.

Une conséquence indirecte des politiques scolaires coloniales se situe donc au niveau de la composition des élites. Elles pourraient aussi avoir déterminé les trajectoires politiques des États indépendants pendant la première phase de leur consolidation.

Dans le cas des anciennes colonies britanniques, la ségrégation subie par la classe instruite sous la colonisation constitua sans doute un motif supplémentaire de rejet des liens avec le colonisateur, susceptible d'expliquer que les trajectoires de rupture furent plus fréquentes. Par ailleurs, dans la période 1960-1975, la forte concurrence entre prétendants engendra des systèmes politiques à la fois plus ouverts et plus instables.

Dans les anciennes colonies françaises, le lien avec l'administration française et le faible nombre de prétendants diplômés se traduisirent au contraire par une « association » plus forte avec l'ancienne métropole, mais aussi par la prédominance durable de systèmes autocratiques soutenus par Paris, malgré l'*aggiornamento* de la politique française au

début des années 1990 (discours de la Baule prononcé par François Mitterrand sur la démocratisation, dévaluation du franc CFA, etc.)¹.

L'inégalité actuelle et la démocratie

Dépendants de l'exportation de quelques produits miniers et agricoles, de l'aide des anciennes métropoles et de l'endettement international, les États extractifs postcoloniaux sont presque tous tombés en faillite pendant les années 1980, à la suite de la chute des cours des matières premières, de celle du dollar et d'un renchérissement des taux d'intérêt. Par ailleurs, à partir de 1990, les régimes autocratiques ont brusquement régressé pour laisser la place à des démocraties électorales plus ou moins transparentes. Tous les pays ne sont pas entrés au même rythme dans ces deux processus d'ajustement économique et de démocratisation politique, comme le montrent les exemples du Ghana, de l'Ouganda, de Madagascar, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée.

INÉGALITÉ POSTCOLONIALE DANS CINQ PAYS ET EXCEPTION GHANÉENNE

Depuis les indépendances, ces cinq pays n'ont pas connu la même trajectoire en matière d'inégalités. Le tableau 5 montre que les chances de sortie de la condition paysanne ont drastiquement diminué en

1. Dès les indépendances, les anciennes colonies britanniques étaient toutes sorties du *West African Currency Board* situé à Londres. En revanche, à quelques exceptions près (Guinée, Madagascar, Mauritanie), les anciennes colonies françaises délèguent encore aujourd'hui une partie de leur souveraineté monétaire à travers les mécanismes de la zone Franc et du compte d'opérations du Trésor français. Elles continuent de constituer un véritable marché captif pour les entreprises de l'ancienne métropole exportant vers l'Afrique.

Tableau 5 – Évolution de la rigidité intergénérationnelle dans cinq pays.

	Période coloniale ^(a)	Période postcoloniale ^(b)
Côte d'Ivoire	5,5	12,0
Ghana	5,4	4,8
Guinée	3,3	13,7
Madagascar	10,5	16,9
Ouganda	3,1	4,4

Champ : hommes de 22 ans et plus. (a) : avaient 16 ans ou plus à l'indépendance ; (b) : moins de 16 ans à l'indépendance.

Méthode : rapports de chance (*odds-ratios*) : plus les coefficients sont élevés moins la mobilité intergénérationnelle est forte.

Lecture : en Côte d'Ivoire, dans les générations d'avant l'indépendance, pour un individu dont le père était agriculteur et pour un individu dont le père ne l'était pas, la probabilité de reproduire les positions paternelles est près de six fois supérieure à la probabilité de les échanger. Ce coefficient de reproduction était passé à douze après l'indépendance, signifiant une réduction de la mobilité sociale.

Source : calculs de l'auteur à partir d'une série d'enquêtes auprès des ménages.

Côte d'Ivoire et en Guinée, et même à Madagascar où elles étaient déjà faibles au départ ; au Ghana et en Ouganda en revanche, la rigidité sociale est demeurée relativement stable¹. Dans ces deux pays, quelle que soit la génération, le fils d'un agriculteur et le fils d'un non agriculteur ont 3 à 5 fois plus de chances de reproduire les positions paternelles que

1. L'interprétation longitudinale d'une comparaison de mobilité sociale entre deux groupes d'âge n'est pas entièrement légitime. Les analyses confirment cependant que le processus de mobilité intragénérationnelle (au cours du cycle de vie) conduit à resserrer le lien entre origine sociale et position d'arrivée. Les niveaux de rigidité sociale indiqués dans le tableau 5 sont en fait sous-estimés pour la période postcoloniale. Cf. T. Bossuroy, D. Cogneau et V. Hiller, 2006, *op. cit.*

de les échanger. En Côte d'Ivoire et en Guinée, ce rapport de chances se situait dans la même fourchette pendant la période coloniale ; il a en revanche été multiplié par deux ou trois pour les générations post-coloniales. À Madagascar, la fluidité sociale était déjà particulièrement faible avant l'indépendance, pour des raisons déjà évoquées.

Dans les anciennes colonies françaises, le dualisme entre le monde paysan et le reste de la société s'est formidablement accentué depuis 1960. Outre l'élitisme scolaire dont il a déjà été question, la tradition de centralisme française a privilégié une polarisation de l'espace et des ressources autour de la capitale, comme en témoigne la plus faible densité du réseau routier de l'empire français en 1960. En Côte d'Ivoire, les investissements décidés après la dévaluation du franc CFA et la mort d'Houphouët-Boigny, entre 1994 et 1998, dans le cadre du programme des « douze travaux de l'Éléphant d'Afrique », témoignaient encore de cette tendance centraliste et à certains égards pharaonique.

Ainsi, autour de l'année 1990, un écart de treize points selon l'indice de Gini séparait le pays le plus inégalitaire, la Guinée, et le pays le moins inégalitaire, le Ghana (voir tableau 5)¹. Une partie importante

1. Sandrine Mesplé-Somps et Charlotte Guénard montrent que l'absence de prise en compte des revenus de la population étrangère non africaine d'une part (Européens, Libanais, Asiatiques...), pourtant en fort petit nombre (0,2 % de la population), et la sous-déclaration des revenus et dividendes du capital des entreprises formelles (en comparaison des montants enregistrés par la Comptabilité nationale) d'autre part, conduisent à une sous-estimation importante du niveau des inégalités. Concernant les « hauts revenus », les sources africaines ne permettent pas hélas de suivre l'exemple des études menées sous l'impulsion de Thomas Piketty pour plusieurs pays et notamment l'Inde. Cf. S. Mesplé-Somps et C. Guénard, « Mesurer les inégalités : que captent réellement les enquêtes ? Analyse de deux enquêtes ivoiriennes et malgaches », DT DIAL 2004/13, Paris, 2004.

Tableau 6 – Inégalités et écarts de revenu entre groupes sociaux dans cinq pays.

	Côte d'Ivoire (1985-1988)	Ghana (1987)	Guinée (1994)	Madagascar (1993)	Ouganda (1992)
<i>Inégalités de revenu par tête</i>					
Indice de Gini	0,56	0,46	0,59	0,53	0,49
Indice de Theil-T	0,67	0,40	0,70	0,57	0,50
Ménages d'agriculteurs (%)	57	59	62	75	70
Dualisme agricole*	2,4	1,1	3,6	2,1	1,7
<i>Écarts de revenu et inégalités/décomposition de l'indice de Theil-T</i>					
Part du dualisme agricole (%)	15	3	28	11	6
Part des écarts entre professions (%)	22	3	33	13	7
Idem avec structure Ghana (%)	23	3	35	14	8

Champ : population des ménages.

* : rapport entre le revenu moyen des ménages d'agriculteurs et le revenu moyen des autres ménages

Lecture : la Côte d'Ivoire est le second pays le plus inégalitaire des cinq. 57 % des ménages ivoiriens sont dirigés par un agriculteur. Les autres ménages ont un revenu 2,4 fois supérieur. Cet écart de revenu (dualisme agricole) rend compte de 15 % de l'indice de Theil-T global égal à 0,67. Les écarts de revenu entre professions non agricoles (cadres supérieurs, cadres moyens, employés et ouvriers, patrons, petits indépendants, auto-employés, inactifs) augmentent le pouvoir de la décomposition de sept points (= 22-15). Celle-ci ne change pratiquement pas (un point) lorsque l'on repondère les données pour obtenir la structure de classes du Ghana.

Source : D. Cogneau *et al.*, 2006, *op. cit.*

des différences entre les niveaux d'inégalité des cinq pays s'expliquait par le degré de dualisme entre l'agriculture et les autres secteurs. Dans le pays le moins inégalitaire, le Ghana, l'écart de revenu moyen par tête entre les ménages d'agriculteur et les autres ménages se réduisait à 10 % en 1987, tandis qu'il atteignait 140 % en Côte d'Ivoire (1985-1988) et même 260 % en Guinée (1994).

C'est encore dans les trois anciennes colonies françaises, et notamment en Côte d'Ivoire, que l'échelle des rémunérations entre professions est la plus étendue en 1990. De la même manière, au sein du salariat, la rémunération de l'éducation est nettement plus élevée en Côte d'Ivoire, à Madagascar et en Guinée, et ceci pour tous les niveaux d'étude : primaire, secondaire et supérieur. Ce type d'écart s'observe également dans les grilles de salaires des fonctionnaires, qui apparaissent beaucoup plus resserrées dans les deux pays anglophones.

Ces inégalités transversales sont par ailleurs en cohérence avec les inégalités longitudinales entre des individus d'origine sociale différente, telle que mesurée par la profession, l'éducation des parents et la région de naissance (fig. 4). Dans le pays le moins inégalitaire, le Ghana, l'inégalité des chances devant le revenu, au sens d'une inégalité de revenu imputable à l'origine sociale des individus, est elle aussi largement moins élevée, que ce soit en niveau absolu ou en proportion de l'inégalité globale. Combinant à la fois de plus faibles inégalités de revenu et une transmission intergénérationnelle du revenu plus faible, le Ghana apparaît en définitive comme une sorte de « Suède » africaine, sans toutefois le système de redistribution qui prévaut dans la Suède scandinave, et avec un niveau d'inégalités équivalant à celui de l'Argentine¹.

1. Cf. A. Björklund et M. Jantti, « Intergenerational income mobility in Sweden compared to the United States », *American Economic Review*, 87(5), 2001, p. 1009-1018.

Une telle entrée permet-elle de comprendre que le Ghana ait mieux pris le virage de l'ajustement au milieu des années 1980, puis celui de la démocratie dans les années 1990 ? Après avoir été au bord du gouffre, ce pays enregistre un taux de croissance moyen de 4 % par an depuis vingt ans. Il a connu une première alternance vraiment démocratique en 2001 avec le départ de Jerry Rawlings, présent depuis 1983, et l'élection de John Kufuor, réélu depuis en 2005. Pour le moment du moins, les histoires parallèles du Ghana et de son voisin la Côte d'Ivoire ont tourné à l'avantage du premier¹.

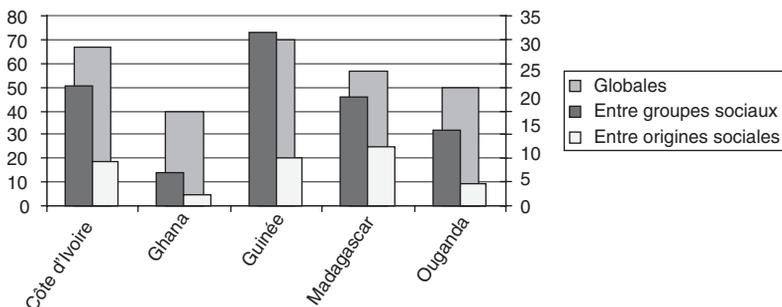


Figure 4 – Inégalités de revenu transversales et inégalités des chances dans cinq pays.

Champ : hommes de 22 ans et plus.

Lecture : indices de Theil-T ; échelle de gauche : inégalités globales, échelle de droite : inégalités entre groupes sociaux (voir tableau 6) et inégalités entre origines sociales.

Source : D. Cogneau *et al.*, 2006, *op. cit.*

1. Autre « chouchou » de l'aide internationale, sorti d'un gouffre encore plus profond et affichant 5 % de croissance depuis une vingtaine d'années, l'Ouganda n'a introduit le multipartisme qu'en 2005 et a réélu en 2006 Yoweri Museveni présent au pouvoir depuis 1986.

ZONES D'OMBRES DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DE LA DÉMOCRATISATION

Les politiques d'ajustement structurel imposées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale se sont âprement attaquées à plusieurs des symptômes engendrés par les institutions inégalitaires africaines : surévaluation du change, dualisme des revenus, parafiscalité, subventions à la consommation des plus riches, allocation élitiste des investissements en éducation et en santé. Les corrections monétaires, fiscales et budgétaires, la libéralisation du commerce interne et externe et les privatisations ont parfois obtenu des résultats tangibles dans le domaine des équilibres macrofinanciers et dans la réduction du dualisme au détriment de la paysannerie. En contrepartie, dans de nombreux cas, la pauvreté urbaine a augmenté, de même que les inégalités entre gros paysans exportateurs et petits paysans vivriers¹. Affaiblis et privés de ressources, beaucoup d'États ont par ailleurs connu un accroissement de la corruption. En traitant quelques symptômes, on n'a pas guéri le mal.

Nombre de travaux ont souligné à quel point ces États peuvent être le lieu de la rencontre et de la collusion de quelques stratégies d'accumulation individuelles, parvenant à s'approprier privativement une partie des ressources collectives². Les recrutements ethniques et les « éléphants blancs » (investissements publics non rentables) constituent depuis longtemps des façons de constituer et de récompenser un

1. Dans le cas de la dévaluation du franc CFA en Côte d'Ivoire, cf. M. Grimm, « A decomposition of inequality and poverty changes in the context of macroeconomic adjustment : a microsimulation study for Côte d'Ivoire », in A. F. Shorrocks et R. van der Hoeven (éd.), *Growth, Inequality and Poverty. Prospects for Pro-Poor Development*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

2. Cf. notamment J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

groupe de supporters reconnaissants¹. Depuis la démocratisation, une presse relativement libre mais souvent factieuse raconte au jour le jour les tribulations et les tractations des participants au jeu du pouvoir. Or les progrès de l'instruction secondaire et supérieure ont largement accru le nombre de prétendants, sans que les ressources convoitées et les postes aient augmenté dans les mêmes proportions.

Dans un tel contexte, la vague de démocratisation peut également comporter sa part d'ombre. Quand l'exacerbation de la concurrence politique induit une instrumentalisation de l'ethnicité à grande échelle, une « fission » des élites peut brusquement succéder à leur état de « fusion » et de collusion. L'exemple de la Côte d'Ivoire illustre bien que même lorsque l'État national exerce une réelle action de développement sur son territoire, et même avec un mélange migratoire intense, ce jeu politique est susceptible de faire éclater un pays, face aux désillusions engendrées par une récession économique sévère². Les récessions mettent d'autant mieux à l'épreuve la légitimité des États qu'elles en révèlent le caractère profondément inégalitaire. Ce dernier pourrait être remis en cause pacifiquement dès lors que la démocratie signifierait une véritable séparation des pouvoirs et non pas seulement un jeu électoraliste entre prétendants carnassiers et claniques. À partir d'une enquête effectuée à Abidjan juste avant l'explosion de la crise en 2002, François Roubaud souligne l'espoir unanime que la population

1. Cf. J. Robinson et R. Torvik, « White elephants », *Journal of Public Economics*, 89(2-3), 2005, p. 197-210.

2. Edward Miguel et ses co-auteurs montrent que les sécheresses catalysent souvent des conflits civils. E. Miguel, S. Satyanath et E. Sergenti, « Economic shocks and civil conflict : an instrumental variables approach », *Journal of Political Economy*, 112(4), 2004, p. 725-753.

pluriethnique de la capitale ivoirienne place dans le progrès de la démocratie. En même temps, la défiance massive des groupes nordistes vis-à-vis des élites et du pouvoir central s'oppose à la confiance déclarée par les affiliés au groupe Krou du président Laurent Gbagbo¹.

Dans la conclusion de son livre sur les chefs Asante, l'historienne et anthropologue Sara Berry reprend la typologie des États postcoloniaux introduite par son collègue ougandais Mahmood Mamdani : d'une part les régimes nationalistes conservateurs s'appuyant sur les hiérarchies et les clivages sociaux hérités du passé (chefferies et ethnies) et proposant une « participation sans représentation », d'autre part les régimes nationalistes radicaux cherchant à transformer la société par une modernisation dualiste et autoritaire commandée depuis les villes². Mamdani condamne ces deux types de régimes comme également despotiques. Aux yeux de Sara Berry, l'histoire politique du Ghana indépendant le situe à part : il aurait balancé entre ces deux formes de régimes sans les réaliser entièrement. Cette oscillation aurait fait proliférer une série de positions intermédiaires informelles et formelles, comme elle aurait encouragé une perpétuelle renégociation des droits fonciers³. Là se situe peut-être l'une des explications de l'exception ghanéenne en termes d'inégalité, qu'il conviendrait d'étudier plus avant.

1. F. Roubaud, « La crise vue d'en bas à Abidjan : ethnicité, gouvernance et démocratie », *Afrique contemporaine*, 206, 2003, p. 57-86.

2. M. Mamdani, *Citizen and Subject : Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1996.

3. S. S. Berry, *Chiefs Know Their Boundaries. Essays on Property, Power and the Past in Asante, 1896-1996*, Cape Town, David Philip, Oxford, James Currey et Portsmouth (NH), Heinemann, 2001.

Conclusion

L'Afrique sub-saharienne est non seulement le sous-continent le plus pauvre de la planète, mais aussi le plus inégal. Elle cumule de larges écarts de richesse entre nations, proches de ceux qui s'observent en Asie, et des inégalités massives au sein des nations, comparables à celles qui prévalent en Amérique latine. Les différentes strates de l'histoire longue se sont accumulées pour constituer le legs d'un espace fragmenté et d'institutions nationales inéquitables. Les inégalités d'aujourd'hui sont à la source de violences économiques, sociales et politiques, et aussi d'une mauvaise allocation des ressources, qui handicapent le développement.

1) Bien avant la conquête coloniale, différents handicaps agraires avaient limité la densité du peuplement et avaient déterminé des structures sociales fondées sur le contrôle d'une main-d'œuvre esclave ou tributaire. Dans la plupart des États précoloniaux, les inégalités sociales étaient très fortes. La traite négrière a renforcé ces inégalités dans les États proches des côtes tout en détruisant le potentiel des arrière-pays où s'organisait la capture des esclaves. Au fil du XIX^e siècle, l'extension d'États guerriers ayant accès aux armes à feu et les débuts du commerce minier et agricole ont le plus souvent renforcé ces tendances. Avec l'occupation coloniale, l'avantage acquis par les régions côtières s'est définitivement affirmé.

2) Les colons européens se sont souvent appuyés sur les lignes de fractures régionales préexistantes. La difficulté de contrôler des territoires vastes avec peu de forces militaires a imposé une gestion décentralisée qui a induit des différenciations durables entre des régions au départ similaires. La première phase de la décolonisation a fait émerger des nations aux réussites économiques disparates, sous

l'effet d'une série de forces centripètes comme la monnaie, l'intégration des marchés, les migrations internes et l'investissement public. Même les régions périphériques et dominées ont profité des réussites du développement. Cependant, les discriminations régionales ont perduré et les écarts entre régions ont persisté.

3) Les institutions extractives léguées par la colonisation aux jeunes États indépendants ont induit un dualisme marqué des emplois, des revenus et des systèmes scolaires et sanitaires qui constituent les sources majeures des inégalités actuelles. Un peu partout, les hiérarchies scolaires et statutaires introduites par les colons ont plus renforcé que modifié les stratifications et les catégories dominantes établies. Ni plus ni moins développées que leurs homologues britanniques, les anciennes colonies françaises ont cependant hérité d'une école élitiste et d'un espace polarisé autour de la capitale. Ces deux facteurs ont situé l'Afrique francophone sur une trajectoire particulièrement inégalitaire, caractérisée par un dualisme croissant, une inégalité des chances aiguë et une forte reproduction des élites politiques. La fermeture des élites francophones et leur association-dépendance vis-à-vis de l'ancienne métropole ont favorisé des régimes autoritaires à la stabilité tenace.

4) Dans les années 1980, vingt ans après la plupart des indépendances, les États extractifs postcoloniaux sont presque tous tombés en faillite et se sont vus imposer un ajustement qui s'est attaqué à certains des symptômes de ces institutions inégalitaires comme le dualisme et l'allocation biaisée des dépenses publiques. La chute du mur de Berlin a ensuite entraîné l'introduction du multipartisme et l'émergence de démocraties électorales plus ou moins transparentes selon les cas. Initialement moins inégal, un pays comme le Ghana a mieux pris ces deux tournants de l'ajustement et de la démocratisation que ne l'a fait son voisin la Côte d'Ivoire. Jusqu'aux années 1990, ce

dernier pays avait pourtant fait la différence par rapport à ses voisins, avec le Ghana comme avec d'autres anciennes colonies françaises aux histoires contrastées (Burkina-Faso, Guinée, Mali). À ce titre, il fut longtemps considéré comme un modèle de construction de la nation et de développement économique éclairé. Il a cependant explosé entre 1999 et 2002 sous le coup d'une crise de succession qui a dégénéré en une confrontation ethnicisée entre Nord et Sud, autochtones et allochtones.

5) Aujourd'hui, l'inégalité fragilise de l'intérieur et de l'extérieur les nations. Elle constitue le substrat d'un clientélisme qui induit une ethnicisation du jeu politique, sous la forme d'une concurrence entre factions pour l'accès aux ressources de l'État. Combinée à de fortes disparités régionales, cette concurrence est susceptible de dégénérer, en cas de récession, en diverses formes de contestation de l'État central (la concentration des ressources et des activités étant également un facteur de vulnérabilité économique). Ces conflits internes ont tendance à s'internationaliser, tandis que les conflits directs entre États souverains sont extrêmement rares. La xénophobie envers les immigrés (réfugiés ou volontaires) constitue une forme parallèle d'ethnicisation des inégalités. Dans tous les cas, c'est l'inégalité qui induit la question des ethnies et des frontières plutôt que l'inverse.

Organigramme du CEPREMAP

Direction

Président : Yves Ullmo
Directeur : Daniel Cohen

Programmes de recherche
Coordinateur : Philippe Askenazy

Directeurs de programme

Programme 1 - La politique macroéconomique en économie ouverte

Michel Juillard
Jean-Pierre Laffargue
Philippe Martin

Programme 2 – Travail et emploi

Bruno Amable
Andrew Clark
Jean-Olivier Hairault
Éric Maurin

Programme 3 – Économie publique et redistribution

Pierre-Yves Geoffard
Thomas Piketty
Claudia Senik

Programme 4 – Marchés, firmes et politique de la concurrence

André Orléan
Anne Perrot
David Spector

Programme 5 – Commerce international et développement

Sylvie Lambert
Akiko Suwa-Eisenmann
Thierry Verdier

Mise en pages
TyPAO sarl
75011 Paris

Imprimerie Jouve
N° d'impression : ****
Dépôt légal : novembre 2006

L'AFRIQUE DES INÉGALITÉS : OÙ CONDUIT L'HISTOIRE

DENIS COGNEAU

En Afrique, au sud du Sahara, les différentes strates de l'histoire longue se sont accumulées pour faire de cette région celle où les inégalités de ressources et de conditions d'existence sont les plus élevées du monde. Dans les deux dernières décennies, la faillite des institutions extractives héritées de la colonisation, puis la vague de démocratisation ont contraint les nations africaines à affronter ces inégalités. La fragmentation de l'espace et le dualisme des sociétés ont conduit à une ethnicisation clientéliste du jeu politique et aux conflits que l'on observe aujourd'hui.

Étudiant l'histoire de la construction de ces inégalités et plusieurs exemples contemporains, D. Cogneau souligne le poids de l'héritage inégalitaire, tout en montrant qu'il ne constitue pas une fatalité.

3 €

ISBN 978-2-7288-0378-1



9 782728 803781